



COMITE SYNDICAL

RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2025

Date de la convocation : 25 novembre 2025

Sous la présidence de M. Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Nicolas TARBES (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Michel SARTON (Titulaire), Monsieur Pascal LABRO (Titulaire), Monsieur Pascal BERILLON (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Michael FUSEAU (Titulaire), Monsieur Jean-Marc SIGNORET (Titulaire), Monsieur Sylvain LALANNE (Titulaire), Monsieur Pascal MOREL (Titulaire), Monsieur Jean-François BORDELAIS (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Pierre BUISSET (Titulaire), Monsieur Jean-Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Titulaire), Monsieur Jacques MORETTO (Titulaire).

DÉLIBÉRATION N° 20251211_018

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Rapport relatif aux orientations budgétaires de l'exercice 2026, aux engagements pluriannuels envisagés, à la structuration et à l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi qu'à la structuration et la gestion de la dette (article 107 de la loi NOTRe).

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue un temps fort de la vie démocratique des collectivités locales, avec une mise en perspective des grandes tendances qui auront un impact sur le budget primitif à venir. C'est un moment d'échange et d'information des élus sur la situation financière de la collectivité, sa stratégie de gestion et ses ambitions en matière de projets envisagés.

Ce débat s'applique au budget principal ainsi qu'aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

En application du Code général des collectivités territoriales, la tenue du DOB est obligatoire pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. Le DOB doit intervenir dans un délai de dix semaines maximum avant le vote du budget pour la maquette M57 et de deux mois maximum pour les autres maquettes budgétaires.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



Table des matières

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026.....	1
Introduction.....	5
I) Rappel sur la composition des statuts et de la construction budgétaire.....	7
A) Architecture budgétaire.....	7
1) Budget principal - M57.....	7
3) Budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire ».....	7
3) Budget annexe « services numériques hors mutualisation » - M4 SPIC.....	8
B) Travail de refonte des statuts : Gouvernance et services d'analyses et gestion de la donnée.....	8
C) La centrale d'achat.....	8
II) Données de cadrage financier.....	10
A) Rétrospective épargne et ratios.....	10
B) Rétrospective des dépenses tous budgets confondus.....	11
C) Encours de dette.....	12
1) Budget principal.....	12
2) Budget aménagement numérique.....	12
3) Profil d'extinction de la dette.....	13
4) Perspectives d'endettement et de désendettement.....	13
III) Focus sur les locaux de Gironde Numérique.....	15
A) Historique acquisition.....	15
B) Gestion de la perte financière.....	15
C) Scénarios et alternatives.....	16
IV) Focus sur les ressources humaines.....	17
A) Structure des effectifs et évolution prévisionnelle.....	17
B) Avantages.....	20
C) Assurance statutaire du personnel.....	20
D) Durée effective du travail.....	20
V) Aménagement numérique : le projet « Gironde Haut Méga » depuis 2018.....	21
A) Infrastructures.....	21
1) État des lieux de la DSP Très Haut Débit.....	23
2) Perspectives de la DSP Très Haut Débit.....	26
3) Engagements financiers pluriannuels liés à la DSP Très Haut Débit.....	28
4) Continuité de la mise en œuvre du Groupement Fermé d'Utilisateurs (GFU).....	28
B) Usages innovants et inclusion numérique.....	29
1) Mise en œuvre de services innovants.....	29
2) Continuité de l'inclusion numérique.....	31
C) Financements du projet Gironde Haut Méga.....	31
VI) Ingénierie et « Services Numériques » mutualisés et hors mutualisation.....	33
A) Le catalogue de services en vigueur.....	33
1) Mieux tenir compte des coûts de production et d'exploitation des services.....	33
2) Étoffer le catalogue autour de toujours plus de sécurisation.....	33
3) Étoffer l'offre de services de Gironde Numérique avec les services de l'État.....	34
B) Focus sur les projets phares.....	34
1) « Écoles Numériques ».....	34
2) Mise en œuvre d'un marché de fournitures de matériels informatiques et prestations associées.....	34
3) Les Informaticiens mutualisés : Un service reconnu.....	35
4) Développer plus en avant la supra-mutualisation.....	35
5) Projets France Relance non complètement consommés.....	35
6) Développer la recherche de financements extérieurs.....	36
VII) Communication.....	37
A) Communication Gironde Haut Méga.....	37

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

B) Communication institutionnelle.....	38
C) Communication interne et vie du syndicat.....	38
D) Modèle organisationnel.....	38
VIII) Opérations budgétaires 2026.....	39
A) Budget principal.....	39
1) Exposé des motifs.....	39
2) Perspectives financières.....	39
3) Utilisation du résultat reporté.....	40
B) Budget annexe « aménagement numérique du territoire ».....	41
1) Exposé des motifs.....	41
2) Le plan Gironde Haut Méga.....	41
3) Utilisation du résultat reporté.....	42
C) Budget annexe « prestation de services numériques ».....	43
1) Exposé des motifs.....	43
2) Utilisation du résultat reporté.....	43

Introduction

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2026 s'ouvre dans un contexte économique mondial marqué par une croissance modérée et une forte incertitude géopolitique. Selon les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI), la croissance mondiale devrait se limiter à 2,7 %. Pour la zone euro et les États-Unis, ces taux sont respectivement estimés à 1,3 % et 2,0 %. Cette situation résulte d'un ralentissement économique global, exacerbé par des tensions géopolitiques.

Bien que les prévisions économiques laissent entrevoir un ralentissement durable de l'inflation et une détente des taux d'intérêt, la croissance nationale demeure fragile, tandis que les efforts de redressement des comptes publics se poursuivent. Après plusieurs années marquées par une inflation soutenue, la hausse généralisée des coûts de fonctionnement et la progression mécanique des dépenses de personnel, l'année 2026 s'annonce comme celle d'une nécessaire consolidation pour les collectivités.

C'est ainsi que le projet de Loi de Finances (PLF) 2026 confirme cette orientation, avec un objectif de réduction du déficit public à 4,5 % du PIB et la poursuite de la contribution demandée aux collectivités territoriales. Cette trajectoire budgétaire nationale, dans la continuité encore plus forte que celle de l'année précédente, pèse directement sur les marges de manœuvre locales. La stabilité des dotations, la réduction de certains fonds de compensation et les tensions sur l'investissement public mettent à l'épreuve la capacité d'action des territoires. C'est dans ce contexte de fortes tensions sur les finances publiques que chaque collectivité territoriale doit arbitrer entre ses ambitions, ses missions et ses moyens.

En outre, le Département de la Gironde, en première ligne sur les politiques sociales et les solidarités territoriales, fait face à une situation financière dégradée depuis deux ans. Le déficit constaté que vit actuellement le Département de la Gironde ainsi que les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) impactera inévitablement ses partenaires, dont Gironde Numérique. Il y a déjà eu des impacts dès 2025 avec la contribution départementale au projet des Services Numériques qui a été réduite de 40 000 euros, tandis qu'un décalage des contributions 2024 et 2025 au projet Gironde Méga a déjà été acté. La préparation budgétaire 2026 de Gironde Numérique comporte une incertitude forte liée aux contributions du Département de la Gironde sur les exercices 2026 et suivants. Dès lors ce DOB est sous hypothèse à la date du débat.

Il convient de retenir qu'un éventuel désengagement supplémentaire du Département de la Gironde aura pour conséquence :

- un impact sur la gouvernance du Syndicat
- un impact sur l'atteinte de l'équilibre financier des différents budgets du Syndicat mixte
- un arbitrage politique sur l'arrêt de certains services proposés aux EPCI et communes à ce jour
- une augmentation mécanique des tarifs des services numériques auprès des territoires

Pour rappel, le Syndicat mixte ne dispose d'aucun levier fiscal propre et dépend des contributions de ses adhérents ainsi que de sa capacité à commercialiser les services numériques. Dans ce contexte contraint il convient de surveiller et de maîtriser les charges de fonctionnement afin de préserver une épargne de gestion actuellement en recul.

Concernant l'aménagement numérique (projet fibre optique), les financements relèvent du transfert de compétence et sont des engagements obligatoires. Les recettes des services numériques sont quant à elles liées à la capacité de Gironde Numérique à déployer les services concernés auprès des EPCI et communes.

Gironde Numérique étant actuellement à équilibre d'exploitation sur les précédents exercices, une

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

baisse des financements entraînera de facto un déséquilibre financier.

La maîtrise budgétaire du Syndicat mixte passera par la rationalisation des dépenses, l'ajustement du niveau des tarifs ainsi que l'accélération du déploiement des outils internes comme aide à la décision ou d'arrêts de services à ce jour délivrés. A titre d'exemple, la mise en œuvre opérationnelle de l'ERP collaboratif Odoo devra ainsi être menée à son terme, afin d'optimiser les coûts, centraliser les opérations, automatiser les processus et offrir une visibilité claire sur les dépenses, recettes et performances associées.

De surcroît, Gironde Numérique continue d'assurer le portage financier de l'immeuble François de Sourdis qui ne trouve toujours pas d'acquéreur à un prix raisonnable à ce jour. Cette opération génère une surcharge annuelle estimée à 83 000 euros pour le budget du Syndicat mixte.

Afin de rester un acteur public mutualisant au service des collectivités girondines, les perspectives 2026 du Syndicat mixte s'articulent ainsi autour de quatre axes majeurs :

Réseau de fibre optique : Finalisation de la construction, mise en œuvre de l'exploitation et ciblage de la résilience

Gironde Numérique est désormais pleinement engagé dans la phase d'exploitation de son réseau de fibre optique. Pour l'année 2026, il est proposé de démarrer une stratégie de résilience du réseau via des investissements ciblés en lien avec Gironde Très Haut Débit visant à renforcer le réseau. En parallèle, le Syndicat mixte accompagnera les territoires dans la bascule dans la fibre suite à l'extinction du réseau cuivre qui débutera à compter de 2026 et veillera à plus long terme à la bonne exécution des opérations de démontage que devra assurer l'opérateur Orange.

Dans le cadre de la DSP, des discussions sont actuellement en cours pour proposer de nouveaux services de télécommunications aux territoires afin de tirer le plein bénéfice du réseau d'initiative public de fibre optique et faire baisser les coûts afférents. A titre d'exemple pourraient être proposés les services suivants :

- branchement d'une caméra de vidéoprotection au réseau de fibre optique
- connexion à des objets connectés (télérelève de l'eau, gestion énergétique des bâtiments...)
- Services d'interconnexion de bâtiments publics,

Ces services s'inscrivent dans une démarche de rationalisation, d'optimisation des ressources et d'amélioration continue de la qualité des services numériques à destination des acteurs publics girondins.

Développement du pilotage des territoires par la donnée et l'intelligence artificielle

L'année 2026 sera consacrée au développement du pilotage des territoires par la donnée et l'intelligence artificielle, à travers la conduite d'expérimentations. Elle portera également sur l'organisation et la valorisation des données ainsi que des objets connectés, notamment au travers de la nouvelle plateforme Gironde Data Hub et du Plan de Corps Rues Simplifiés (PCRS).

Consolidation et renforcement des services numériques

L'année à venir sera marquée par la consolidation des services numériques conformément aux demandes des élus du Syndicat. Cette démarche s'appuiera sur le renforcement des actions de formation et sur l'élaboration de méthodologies adaptées. Elle visera également à accompagner les collectivités dans l'organisation de leur environnement numérique, à renforcer la sécurisation des données et la conformité de leur présence en ligne, ainsi qu'à déployer l'identité électronique « ProConnect » en cohérence avec l'offre de services de l'État. Par ailleurs, l'offre d'outils collaboratifs du Syndicat mixte fera l'objet d'une refonte pour intégrer les services de « la suite territoriale » de l'État et en faire bénéficier les territoires girondins. Enfin, l'inventaire en cours des services actuellement délivrés et de leurs coûts associés permettra d'élaborer, d'ici 2026, un nouveau catalogue refondu et valorisé.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

I) Rappel sur la composition des statuts et de la construction budgétaire

Les activités du Syndicat mixte prévues par ses statuts sont actuellement les suivantes (dernière modification des statuts actée par délibération du Comité syndical du 11 décembre 2025) :

- Aménagement numérique (L1425-1 et L1425-2 du CGCT)
- Ingénierie numérique (L5721-9 du CGCT)
- Services numériques mutualisés (L5721-9 du CGCT)
- Prestations de services hors mutualisation et activités complémentaires (groupement de commandes écoles numériques)
- Gouvernance et services d'analyses et de gestion de la donnée (modification statutaire en cours)

Les activités statutaires du Syndicat mixte sont retracées budgétairement ci-après :

A) Architecture budgétaire

1) Budget principal - M57

- Administration générale (services supports et transverses au fonctionnement du Syndicat mixte) : contribution obligatoire des membres
- Ingénierie Numérique services numériques mutualisés : contribution obligatoire des membres
- Services Numériques mutualisés : contribution facultative des membres

La contribution obligatoire pour l'administration générale et l'ingénierie numérique est calculée sur la base du pourcentage des voix détenues par chaque membre du Comité syndical. En conséquence, le Département contribue à hauteur de 51 % de la contribution d'administration générale et les EPCI à 49 %.

La contribution facultative des membres pour les services numériques mutualisés est déterminée dans le catalogue de services approuvé par le Comité syndical.

Le budget principal M57 supporte l'intégralité des charges de personnel du Syndicat, toutes activités confondues. Une refacturation annuelle est effectuée auprès des budgets annexes industriels et commerciaux (SPIC) en fonction des coûts réellement constatés.

3) Budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire »

Les conventions signées en 2018 avec les membres et relatives au financement du projet Gironde Haut Méga recouvrent notamment les items suivants :

- La Délégation de Service Public (DSP) Très Haut Débit fibre optique et son suivi
- Le Groupement Fermé d'Utilisateur (GFU), télécoms et usages numériques innovants

Dans ce contexte, le budget aménagement numérique retrace les activités suivantes :

- Délégation de Service Public Très Haut Débit fibre optique à l'abonné dont le financement est assuré par les fonds de concours des membres, les subventions Fonds National pour la Société Numérique (FSN) de l'État, celle de la Région Nouvelle Aquitaine et les redevances issues du délégataire.
- Projet télécoms à destination des adhérents de Gironde Numérique et permettant, à terme, de proposer des services de télécommunications (interconnexion de bâtiments) et des futurs services dits « innovants » (vidéoprotection, objets connectés..).
- Infrastructures en lien avec les équipements actifs (Datacenter, serveurs NAS) permettant la mise en place de ces services innovants.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

L'intégralité des activités est suivie de manière analytique tant d'un point de vue budgétaire que d'un point de vue comptable.

3) Budget annexe « services numériques hors mutualisation » - M4 SPIC

- Prestations complémentaires pour les membres : sur devis
- Prestations de services numériques pour les non membres publics : sur devis
- Groupement de commandes « écoles numériques » : sur devis

B) Travail de refonte des statuts : Gouvernance et services d'analyses et gestion de la donnée

La modification statutaire à venir permettra de préparer la gouvernance de la donnée qui fait partie intégrante du périmètre du Schéma Directeur Territorial des Usages et des Services Numériques (SDTUN) issue de l'article L1425-2 du CGCT et dont le Syndicat est le porteur de la compétence sur le périmètre du Département de la Gironde. Par ailleurs, cela permettra au Syndicat d'accompagner l'ensemble de ses adhérents et de ses partenaires, au travers d'un service d'analyse et de gestion de la donnée. Ces services prennent la forme d'une mise à disposition d'outils de pilotage et d'analyse du territoire par la donnée (mise à disposition d'une plateforme de donnée, pilotage à distance des objets connectés, alertes et tableaux de bords, croisement de données...).

C) La centrale d'achat

La centrale d'achat Gironde Numérique est entrée en phase opérationnelle avec le portage du service de vidéoprotection au cours de l'année 2025.

Plusieurs services sont en cours de lancement ou de finalisation et verront le jour au cours de l'année 2026 dont notamment :

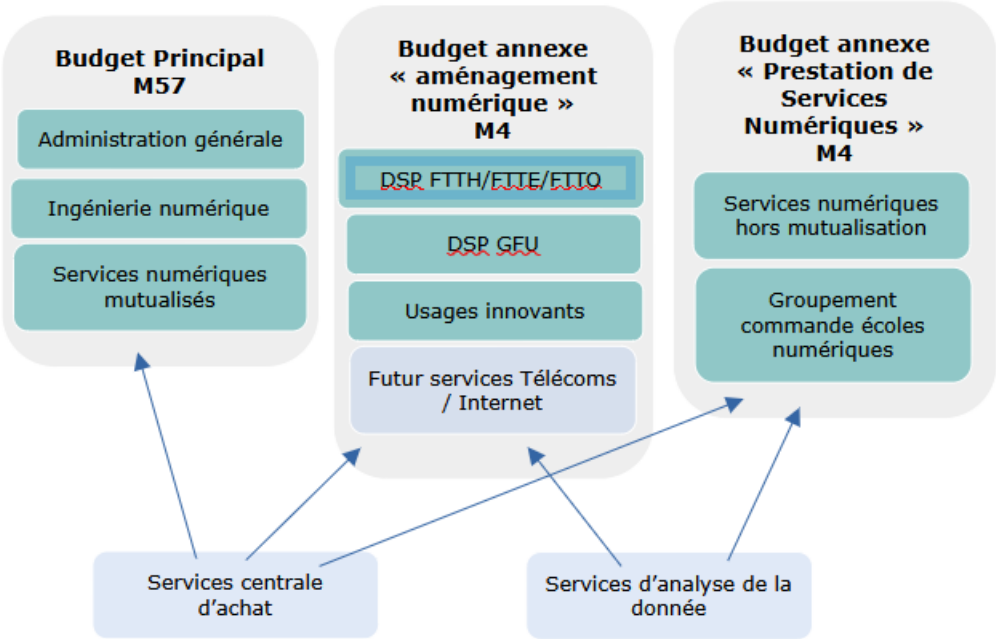
- le matériel informatique
- les objets connectés

La centrale d'achat Gironde Numérique a également été autorisée à lancer des marchés pour répondre aux besoins ci-après :

- services : cloud computing et/ou logiciels
- téléphonie mobile/internet
- télécoms

La centrale d'achat Gironde Numérique est multi budget et est suivie comptablement de manière analytique.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

ID : 033-200010049-20251211-20251211_018-DE

II) Données de cadrage financier

A) Rétrospective épargne et ratios

Les ratios d'analyse financière se basent sur les opérations réelles. Les opérations d'ordre telles que les dotations aux amortissements, les reprises au compte de résultat des subventions d'investissement et fonds de concours amorties ainsi que les résultats reportés ne sont donc pas comptabilisés.

	Année 2022			Année 2023			Année 2024			Simulation année 2025		
	Budget principal	Budget annexe aménagement	Budget annexe Prestation de services	Budget principal	Budget annexe aménagement	Budget annexe Prestation de services	Budget principal	Budget annexe aménagement	Budget annexe Prestation de services	Budget principal	Budget annexe aménagement	Budget annexe Prestation de services
Recettes réelles de fonct	2 965 300 €	663 671 €	539 844 €	3 233 342 €	722 771 €	335 492 €	3 539 048 €	866 033 €	198 756 €	3 519 774 €	719 291 €	160 000 €
Dépenses réelles de fonct	2 415 368 €	1 350 723 €	315 610 €	2 951 713 €	1 652 588 €	374 368 €	3 306 797 €	1 959 228 €	168 623 €	4 652 530 €	2 040 000 €	168 840 €
Epargne de gestion	549 932 €	-687 053 €	224 234 €	281 629 €	-929 817 €	-38 875 €	232 251 €	-1 093 195 €	30 133 €	-1 132 756 €	-1 320 709 €	-8 840 €
Frais financiers	15 482 €	254 790 €	5 115 €	11 553 €	653 902 €	21 088 €	12 195 €	578 902 €	47 896 €	11 950 €	600 000 €	160 €
Epargne brute	534 450 €	-941 842 €	219 119 €	270 076 €	-1 583 719 €	-59 963 €	220 056 €	-1 672 096 €	-17 763 €	-1 144 706 €	-1 920 709 €	-9 000 €
Remboursement capital dette	69 324 €	0 €	0 €	69 818 €	59 150 €	0 €	70 315 €	242 486 €	0 €	70 500 €	275 000 €	0 €
Remboursement anticipé dette	0 €	0 €	0 €	0 €	5 000 000 €	0 €	0 €	2 500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Epargne nette	465 125 €	-941 842 €	219 119 €	200 258 €	-6 642 869 €	-59 963 €	149 741 €	-4 414 582 €	-17 763 €	-1 215 206 €	-2 195 709 €	-9 000 €
Taux d'épargne brute	18,0%	-141,9%	40,6%	9,1%	-219,1%	-17,9%	6,7%	-193,1%	-8,9%	-24,6%	-267,0%	-5,6%
Encours de dette au 31/12	1 820 246 €	20 000 000 €	0 €	1 750 428 €	14 940 850 €	0 €	1 680 113 €	12 198 365 €	0 €	1 609 613 €	11 923 365 €	0 €
Capacité de désendettement (en années)	3,4	ns		6,5	ns		7,6	ns		-1,4	ns	

Budget principal

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2025 pour le budget principal prennent en compte la provision constituée à hauteur de 1 200 000 € pour l'immeuble de bureau François de Sourdis, financée par le résultat reporté N-1. Hors prise en compte de cette provision exceptionnelle, l'épargne de gestion s'affiche à + 67 244 € et le taux d'épargne à 1,6 %.

L'épargne du budget principal a évolué sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs :

- Choix volontariste du Syndicat mixte en Ressources Humaines de suivre la forte inflation constatée en 2022 et 2023 et de l'impacter sur l'épargne de gestion du Syndicat mixte sans impacter les contributions des membres.
- Effets exogènes au niveau national et local
 - Impact fort de l'augmentation CNRACL (+4 % annuel sur 3 années, soit +12 % au total). L'effet a été estimé à +18 000€ pour l'année 2025.
 - Baisse de la contribution du Département de la Gironde à l'activité des Services Numériques pour -40 000€ annuel (soit environ -22 % de sa contribution) à compter de 2025.
 - Double charge depuis 2022 des loyers immeuble Gironde et annuité emprunt immeuble Sourdis.
 - Gel 2025 des adhésions obligatoires demandé par le Département de la Gironde ce qui engendre une non évolution des recettes en lien avec les adhésions CD33 et EPCI de +12 000€ annuel environ (sur la base d'une hypothèse d'augmentation de +2 % des adhésions).
 - Baisse des volumes de vente en lien avec l'activité du groupement de commandes

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

ID : 033-200010049-20251211-20251211_018-DE

écoles numériques. Bordeaux Métropole ainsi que les communes Girondines font également face à des finances publiques contraintes qui ont un effet négatif sur les recettes de Gironde Numérique.

La baisse de l'épargne de gestion implique que Gironde Numérique ne peut plus générer d'autofinancement pour projets futurs, n'alimente plus le résultat reporté et ne peut plus faire face à de nouvelles charges de fonctionnement.

Il est important de retenir :

- Que le montant des adhésions obligatoires ne permet pas aujourd'hui de couvrir les dépenses obligatoires. C'est par le jeu de la refacturation légitime aux budgets annexes SPIC d'une quote-part des charges de personnels que l'équilibre est réalisé.
- Que l'activité des Services Numériques n'est plus à l'équilibre du fait du désengagement du Département de la Gironde à compter de l'année 2025 à hauteur de -40 000€. Dans ce contexte il apparaît nécessaire d'assurer une revue financière du catalogue des services proposés.

Une baisse des contributions obligatoires aurait pour conséquence :

- soit un arbitrage politique sur l'arrêt de certains services proposés à ce jour
- soit devra être mécaniquement répercuté par une revalorisation financière auprès des territoires

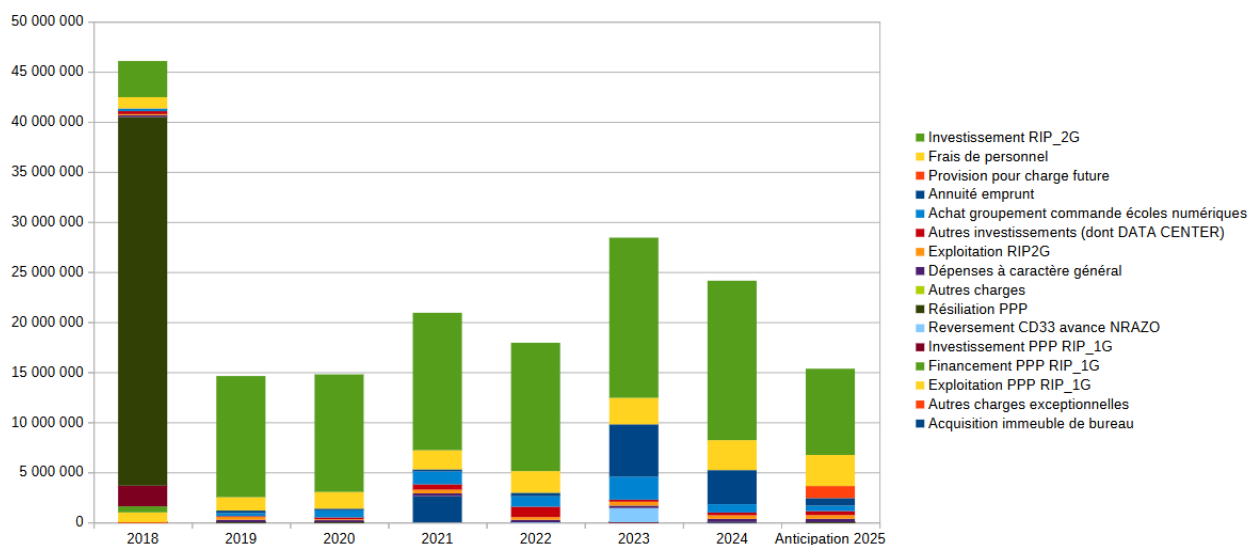
Budget « aménagement numérique du territoire »

Concernant le budget annexe « aménagement numérique du territoire » le respect de l'équilibre réel du budget est assuré annuellement et conformément à la réglementation budgétaire par des ressources propres internes comme le résultat reporté N-1.

Budget « prestation de services numériques »

Concernant le budget annexe « prestation de services numériques » les résultats sont fonction de la capacité à commercialiser les services rendus sur devis.

B) Rétrospective des dépenses tous budgets confondus



Pour rappel, les années 2018 et 2019 retracent le passage du Partenariat Public Privé (PPP) à la Délégation de Service Public (DSP) Très Haut Débit.

Pour 2025 les principaux postes de dépenses sont constitués :

- Des subventions d'investissements versées à Gironde Très Haut Débit dans la cadre de la

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

délégation de service public Très Haut Débit

- Des frais de personnels
- De la provision pour charge future en lien avec l'immeuble Sourdis
- Des annuités d'emprunts liés :
 - à l'étalement des fonds de concours des membres du Syndicat sur la période 2018/2036 dans la cadre du projet Gironde Haut Méga
 - au bâtiment François de Sourdis

C) Encours de dette

L'encours de dette global du Syndicat mixte tous budgets confondus s'établit à **22 534 399,49 euros** pour le Syndicat mixte.

1) Budget principal

L'encours de dette s'établit à hauteur de **1 609 297,78 euros** au 31 décembre 2025 en lien avec l'acquisition courant 2021 des nouveaux locaux de bureaux sis rue François de Sourdis auprès de :

- ARKEA banques entreprises et institutionnels
 - Emprunt sur 25 ans à taux fixe à hauteur de +0,71 % à échéances trimestrielles constantes

2) Budget aménagement numérique

L'encours de dette qui s'établit à hauteur de **20 925 101,71 euros** au 31 décembre 2025 est réparti de la façon suivante :

- Banque des territoires - Caisse des Dépôts et Consignations : **9 425 101,71 euros**
 - Emprunt de 10 000 000 € effectué en 2018 avec préfinancement de 5 années (pas de remboursement de capital de la dette durant cette période)
 - Taux indexé sur livret A (livret A égal +1,7 % à date) auquel s'ajoute une marge sur index de 1 %
- Banque Européenne d'Investissement (BEI): **11 500 000 euros**
 - Tirage sur contrat de financement : 2 500 000 euros d'encours de dette au 31 décembre 2025
Un tirage de 10 000 000€ a été réalisé courant 2021 sur taux variable euribor 6 mois auquel s'ajoute le spread BEI de +0,81 % avec phase de préfinancement jusqu'au 11 mai 2026.
Remboursements anticipés effectués suite à des excédents budgétaires en lien avec un encaissement plus rapide que prévu des subventions FSN et Région Nouvelle Aquitaine qui a ainsi permis des économies en frais financiers à une période où l'euribor 6 mois était remonté :
 - 5 000 000 euros courant 2023
 - 2 500 000 euros en 2024
 - Tirage 2025 sur contrat de financement : 9 000 000 euros
Ce tirage a été réalisé en novembre 2025 sur taux variable euribor 6 mois auquel s'ajoute le spread BEI de +1,102 % avec phase de préfinancement jusqu'au 13 novembre 2030.
Ce tirage permet de couvrir les Restes à Réaliser 2024 pour le financement du projet GHM à hauteur de 7 000 000 euros ainsi que de faire face aux besoins 2026 et notamment la demande de décalage de la contribution du CD33 au projet Gironde Haut Méga dans un contexte de fin du contrat de financement BEI en décembre 2025. Le Bureau se positionne pour que le Département de la Gironde prenne en charge les

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

intérêts financiers associés à la demande d'étalement des fonds de concours liés au PPP.

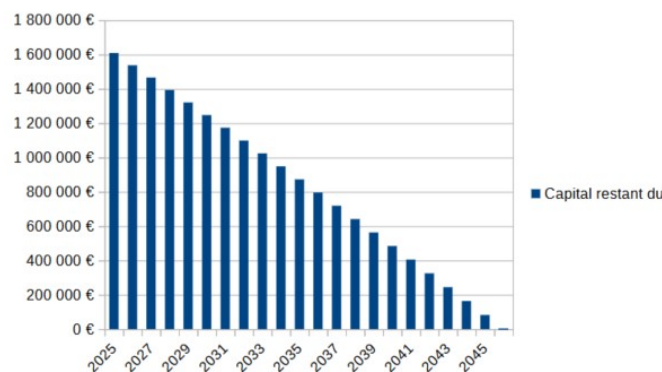
- A l'avenir les contractualisations d'emprunt long terme se feront sur le marché national.

Ces deux emprunts sont indexés sur des taux variables et permettent une sortie anticipée libre de pénalités, ce qui n'est pas le cas pour les taux fixes et emprunts à taux variable sur banques nationales.

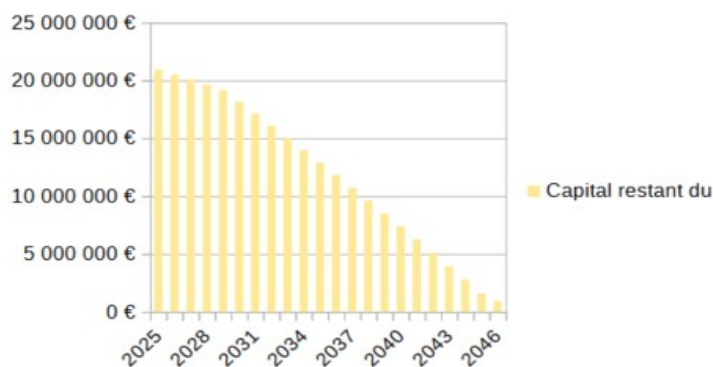
Une attention doit être portée sur l'évolution à venir de ces taux variables dans une optique de gestion active de dette.

3) Profil d'extinction de la dette

Budget principal



Budget aménagement numérique



4) Perspectives d'endettement et de désendettement

Budget principal

Un désendettement sera effectué dès la revente du bâtiment François de Sourdís. La question de l'éventuelle perte devra être prise en compte (voir infra focus locaux)

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Budget aménagement numérique

Il n'est pas prévu d'emprunt long terme sur le budget aménagement numérique pour l'année 2026, Gironde Numérique ayant emprunté pour partie en 2025 (au regard de la fin de la disponibilité BEI) de quoi couvrir le besoin prévisionnel d'emprunt 2026. Pour 2027, il est attendu le versement des soldes FSN (environ 5 millions d'euros) ce qui devrait permettre à Gironde Numérique de ne pas emprunter long terme également sur cette année.

Evolution tous budgets confondus

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 prévisionnel
Encours de dette au 31/12/N (tous budgets confondus)	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	21 889 570,00 €	21 820 245,65 €	16 691 277,88 €	13 878 477,39 €	22 534 399,13 €	22 038 637,20 €
Remboursement normal capital de la dette	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	69 324,35 €	128 967,77 €	312 800,49 €	344 078,26 €	495 761,93 €
Remboursement anticipé Capital de la dette	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €	2 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Intérêts	34 757,54 €	229 539,84 €	184 216,18 €	212 068,99 €	313 254,89 €	768 096,23 €	562 095,93 €	415 964,39 €	650 133,09 €
Emprunts réalisés	10 000 000,00 €	0	0,00 €	11 889 570,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000 000,00 €	0,00 €

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

III) Focus sur les locaux de Gironde Numérique

A) Historique acquisition

Gironde Numérique est locataire, depuis mi-2017, d'une partie du rez-de-dalle de l'immeuble Gironde, propriété du Conseil départemental de la Gironde. Dans la perspective de libérer ces locaux pour les besoins propres du Département, Gironde Numérique a acquis en 2021 un immeuble de bureaux situé 39 rue François de Sourdis à Bordeaux, d'une superficie de 688 m², destiné initialement à accueillir ses équipes. Dans ce contexte son coût d'acquisition initial s'est élevé à 2 634 825 euros financé par un emprunt bancaire porté par Gironde Numérique et une subvention du Département de la Gironde à hauteur de 961 654 euros.

Cependant, la mise en œuvre du programme RESPIRE (Recherche d'Espaces Partagés, Innovants, Rationnels et Évolutifs) par le Département de la Gironde en 2022 a permis d'identifier de nouveaux espaces capables d'héberger les agents de Gironde Numérique.

Dans ce nouveau contexte, il a été décidé d'engager la revente du bâtiment de la rue François de Sourdis, en lien avec les services départementaux. Une première consultation, lancée en 2023 par le Département, n'a abouti qu'à une offre d'achat basse de 1,2 M€, à laquelle il n'a pas été donné suite.

B) Gestion de la perte financière

Gironde Numérique rencontre aujourd'hui des difficultés quant à la revente du bâtiment situé 39 rue François de Sourdis, actuellement inoccupé. Cette situation engendre un coût de portage important, composé d'une annuité de 83 000 euros par an.

Conscient de cet enjeu, le Conseil départemental de la Gironde et Gironde Numérique ont convenu d'un dispositif de sécurisation destiné à éviter que cette éventuelle moins-value ne soit supportée par le Syndicat mixte. La formalisation des échanges reste à conventionner afin de :

- prévoir les modalités de prise en charge d'une perte financière lors de la vente du bâtiment. En effet, le prix plancher de vente en dessous duquel une perte financière pour le Syndicat est avéré a été fixé à 1,7 million d'euros.
- compenser la double charge, entre le loyer des locaux occupés et le remboursement des annuités du bâtiment inoccupé. Cette mesure vise à rétablir un équilibre financier équitable entre les deux parties et à neutraliser les effets négatifs de cette double dépense sur le budget de Gironde Numérique.

Récapitulatif loyers immeuble Gironde :

	2022	2023	2024	2025	Total
Montant loyers immeuble Gironde	40 460€	42 907€	52 646€	60 039€	196 052€

A ce stade, un avenant n°5 à la convention d'occupation des locaux à été contractualisé en 2025 pour régulariser la mise à disposition du 01/01/2024 au 31/12/2026. Gironde Numérique occupe environ 282 m² depuis 2024. Des négociations sont actuellement en cours avec le Département afin d'obtenir une salle de stockage supplémentaire d'environ 30 m² supplémentaires afin de stocker le matériel de Gironde Numérique.

La question du portage de la perte financière a un impact majeur sur l'évolution du budget primitif

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2026 mais à ce stade anticipée avec la provision votée lors du dernier Comité syndical.

C) Scénarios et alternatives

Scénario vente totale Sourdis

Afin d'élargir les possibilités de cession, une nouvelle consultation a été lancée début 2025 auprès de plusieurs intermédiaires immobiliers. Trois agences ont été mandatées (mandats non exclusifs signés en octobre 2025), avec une commission proportionnelle entre 3 % et 3,5 %, à la charge exclusive de l'acquéreur.

À ce jour, deux offres d'achat ont été reçues :

- Offre 1 : 1 100 000 € FAI TTC (sans condition d'urbanisme)
- Offre 2 : 1 250 000 € FAI TTC (avec condition d'urbanisme)

Ces deux offres sont valides jusqu'au 15 décembre 2025.

Le Bureau syndical est favorable afin de donner suite à l'offre 1 ci-dessus. Cependant, et afin de limiter la perte financière pour Gironde Numérique, le Bureau syndical précise qu'il est impératif de conditionner cette vente à la conclusion préalable d'un avenant avec le Département de la Gironde. Cet avenant aurait pour objet de revenir sur la clause relative au reversement de 38,46 % du prix de vente par Gironde Numérique au CD33 en cas de vente inférieur à 1 700 000 €.

De surcroît le Bureau syndical réitère la nécessité pour Gironde Numérique que le Département de la Gironde compense la double charge loyers immeuble Gironde / annuité immeuble Sourdis d'un montant de 196 052 € tel que visé ci-dessus. Une exonération sur les années à venir pourrait être envisagée via une mise à disposition gratuite.

Une nouvelle visite est également prévue avec un promoteur susceptible de formuler une offre comprise entre 750 000 € et 900 000 €. Les prix proposés reflètent la conjoncture immobilière actuelle, marquée par des taux d'intérêt élevés et un marché moins dynamique qu'en 2021. Par ailleurs, le bâtiment nécessite plusieurs travaux de rénovation (ascenseur, maçonnerie, planchers et second escalier, passages coupe-feu, étanchéité toiture, menuiseries extérieures, systèmes de ventilation).

Scénario vente partielle et intégration Sourdis par les équipes

Enfin, à titre d'alternative à la vente globale, la possibilité de céder le bâtiment par plateaux reste à l'étude. En effet, les agences immobilières retenues ont fait part de l'intérêt de potentiels acquéreurs d'acheter une partie du bâtiment par plateau sans déposer d'offre financière pour le moment. Ce scénario, pourrait nécessiter le redéploiement des équipes de Gironde Numérique dans les espaces restants. Cette alternative devra toutefois être analysée en fonction de sa faisabilité technique, de son équilibre économique et de l'intérêt stratégique pour la structure.

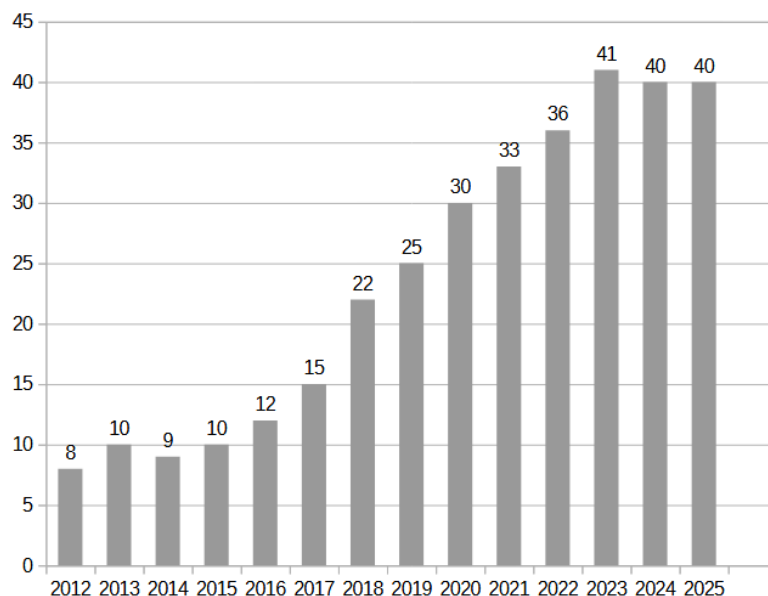
IV) Focus sur les ressources humaines

A) Structure des effectifs et évolution prévisionnelle

Structure des effectifs

Au 31 décembre 2025 le Syndicat mixte compte 40 agents, dont :

- 2 agents mis à disposition par le Département de la Gironde. 1 agent mis à disposition depuis 2009 a réintégré les services du Département de la Gironde au 1^{er} septembre 2025
- et 1 poste de conseiller numérique subventionné pour partie par le dispositif « France Relance »



Masse salariale par année

2022	2023	2024	2025 (estimatif)	2026 (prévisionnel)
2 161 620€	2 647 543€	2 990 753€	3 120 000€	3 447 518€

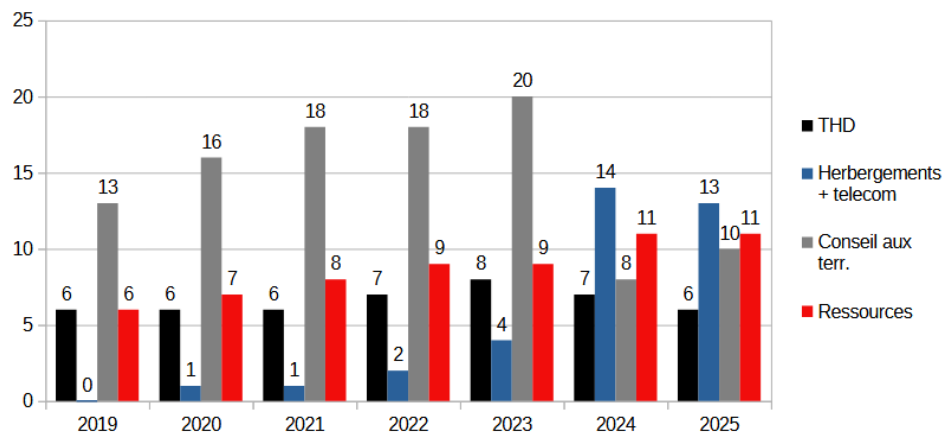
Les charges de personnel ont enregistré ces dernières années une progression imputable à la fois au choix stratégique de renforcer les expertises internes ainsi que d'assumer les charges contraintes telles que la CNRACL et au Glissement Vieilles Technicité. Les effectifs sont désormais stabilisés et cohérent avec le niveau de service attendu.

La pyramide des âges, favorable à du personnel supérieur à 40 ans (68 % des effectifs) a nécessairement un impact sur le montant des charges de personnels.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

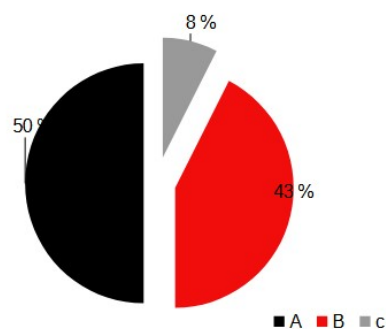
ID : 033-200010049-20251211-20251211_018-DE

Effectif par pôle



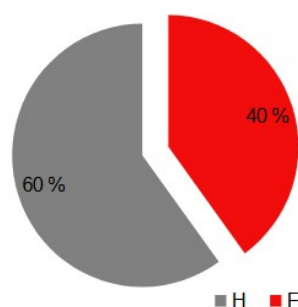
En 2025, une réorganisation des pôles a eu lieu, un poste de technicienne sécurité numérique a été transféré au sein du pôle Hébergement et télécoms. Pour rappel le pôle ressources comprend actuellement deux postes de gestionnaire de projets opérationnels en lien direct avec le pôle THD ainsi que le pôle hébergement-télécoms/conseil aux territoires.

Effectif par catégorie



Gironde Numérique est essentiellement un Syndicat d'ingénierie intellectuelle qui se retrouve dans la pyramide des effectifs en faveur de la catégorie A.

Effectif par genre

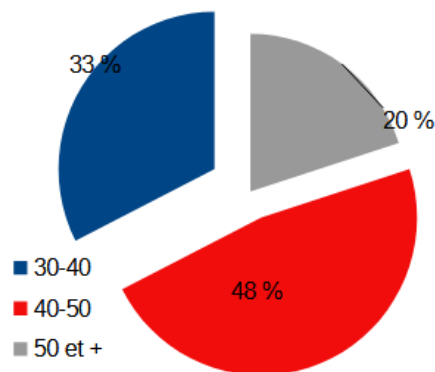


Depuis plusieurs années, une attention particulière a été portée pour garantir l'équité, tant en

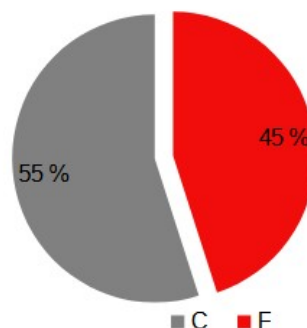
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

termes d'effectifs que de rémunérations. En 2025, deux recrutements ont été effectués, avec l'intégration de femmes à des postes clés : une directrice pour le pôle conseil aux territoires en remplacement du directeur partant et une conseillère des usages numériques en remplacement également d'un agent sortant.

Pyramide des âges



Contractuels/fonctionnaires



L'ingénierie intellectuelle telle qu'évoquée supra et la spécificité des métiers de Gironde Numérique impliquent un recours accru aux contrats de droits publics pour des compétences très spécifiques difficilement trouvable dans le vivier de la fonction publique actuelle.

Evolution des effectifs

3 recrutements sont en cours

- Un recrutement d'un Responsable RSSI et RGPD
- Deux remplacements suite à des départs d'agents (poste infrastructure et informaticien mutualisé)

Au regard du contexte financier, et hormis le poste d'informaticien mutualisé qui s'autofinance sous condition de nombre de jours pris par les EPCI, les recrutements ou remplacements sont actuellement gelés.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

B) Avantages

- Adhésion de Gironde Numérique au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour environ 8 700 € annuel
- Participation financière de Gironde Numérique à la mutuelle et prévoyance (contrat groupe) pour environ 10 000 € annuel
- Participation financière de Gironde Numérique aux repas des agents
 - Restaurant Inter Administratif (RIA) : à hauteur de 7,05 € maximum du prix du repas pour environ 10 000 € annuel
 - Ou bien tickets restaurants : 7,05 € par ticket sur un montant maximum de 11,75 euros par ticket pour environ 11 000 € annuel
- Indemnité vélo pour 3 600 € annuel
- Remboursement 75 % transports publics urbains 5 800 € annuel
- Télétravail : 2 jours flottants maximum par semaine sous condition de nécessité de services et d'organisation intra-pôle
 - Indemnité télétravail (pour 2 jours maximum possibles par semaine) pour 11 000 € annuel

C) Assurance statutaire du personnel

Contrat d'assurance statutaire qui se renouvelle au 1^{er} janvier 2027 et qui couvre les risques suivants :

- Tout type de maladie avec une franchise de 30 jours
- Congés paternité / maternité, sans franchise
- Temps partiel thérapeutique, sans franchise
- Accident du travail/maladie pro, sans franchise
- Décès

Dans la mesure où Gironde Numérique ne remplace pas les agents en arrêt de maladie ordinaire, de paternité ou de maternité, il est envisagé une étude afin d'identifier s'il existe des solutions plus économiques, telles que l'auto-assurance pour certains risques ou l'optimisation des franchises et du remboursement des charges patronales.

D) Durée effective du travail

Une délibération en date du 15 décembre 2022 acte la durée effective du travail à hauteur de 1 607 heures annuel à Gironde Numérique. La modification s'est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2023. Les agents ont le choix entre 3 plages hebdomadaires de travail.

V) Aménagement numérique : le projet « Gironde Haut Méga » depuis 2018

A) Infrastructures

Depuis sa création en date du 1^{er} août 2007, la mission première du Syndicat mixte Gironde Numérique réside dans le déploiement d'infrastructures de communications électroniques dans le cadre de la compétence issue de l'article L1425-1 du CGCT.

A partir de 2009, une dorsale en fibre optique a été créée dans le cadre d'un Partenariat Public Privé (PPP). Des opérations de montée en débit cuivre ont également été réalisées afin de couvrir les zones blanches ADSL Girondines hors Bordeaux Métropole.

A partir de 2012, la couverture en Très Haut Débit du territoire a constitué une priorité nationale dont les lignes directrices ont été établies dans le cadre du Plan France Très Haut Débit (PFTHD). Les zones déployées par les opérateurs privés sur le territoire girondin se concentrent sur Bordeaux Métropole et la commune de Libourne. Les zones dans lesquelles les opérateurs n'ont pas manifesté leur intention de déployer des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné relèvent de l'intervention publique sous forme de Réseaux d'Initiative Publique (RIP). Gironde Numérique intervient donc sur les territoires délaissés par le secteur privé sous l'impulsion de ses membres désireux de garantir une équité d'accès au Très Haut Débit pour tous les Girondins.

En 2015, la Gironde a mis à jour et adopté le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département. Ce schéma a déterminé les conditions de lancement d'un nouveau projet « Gironde Haut Méga » afin notamment de couvrir les territoires girondins en Très Haut Débit.

En 2018, une convention de Délégation de Service Public (DSP) a été signée avec le groupe Orange avec pour objectif de raccorder en fibre optique l'ensemble des foyers Girondins en six ans. Dans ce contexte le PPP signé en 2009 a été résilié courant 2018 et intégré à la DSP sous forme d'affermage moyennant une redevance annuelle du délégataire à hauteur de 270 000 € HT constant annuel. Le schéma de la DSP sur 25 ans actuellement en cours (années 2018 à 2043) est le suivant :



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Pour rappel, le déploiement du réseau de fibre optique (« FttH ») via la DSP a été prévu sur une base de 409 278 prises. Suite aux études terrains et à la densification, le nombre total de prises à réaliser effectivement s'établit à fin 2025 à plus de **520 000 prises**, soit près de 30 % de plus.

Quatorze avenants ont été conclus depuis la notification de la délégation de service public :

- Avenant 1
 - Adaptation du catalogue de services afin de prendre en considération les demandes des opérateurs
 - Mise en cohérence du calendrier de déploiement, suite aux études terrain réalisées et du plan d'affaires prévisionnel du délégataire afin de le recaler sur la base de l'année civile
- Avenant 2
 - Adaptation du catalogue de services suite aux directives de l'ARCEP
 - Solde de l'expérimentation GFU
- Avenant 3
 - Adaptation du catalogue de services et validation du contenu de l'offre FttH activée
 - Adaptation de la validation du contenu de l'offre FttE activée
- Avenant 4
 - Mise à jour du calendrier de déploiement afin de prendre en compte la volumétrie réelle suite aux relevés de boîte aux lettres effectués lors des études terrain, l'impact de la Covid-19
 - Création d'une enveloppe spécifique de travaux alternatifs
- Avenant 5
 - Orange Concession : modification de l'actionnariat du délégataire
- Avenant 6
 - Modification de l'offre FttH passive (droit d'usage à 40 ans et prise en compte des modalités d'évolution tarifaires des prix récurrents pour les lignes de cofinancement)
 - Négociations pour la venue de l'opérateur FREE et signature de la convention de prolongation des droits
- Avenant 7
 - Prise en compte de nouveaux PM suite aux études terrains
 - Instauration de l'enveloppe de 5 millions d'euros au titre des travaux alternatifs comme subvention publique au titre des investissements de premiers établissements
 - Mise en place du GFU sous groupe 2 et application des prix du catalogue de services avenant 6 aux offres FOP.
- Avenant 8
 - Modification du catalogue de services et des contrats usagers associés
 - Modification du contrat d'accès FttH passif
 - Modification du contrat d'accès FttE passif
 - Modification de l'offre d'hébergement NRO shelter
 - Introduction d'un article relatif à la conformité de l'article 1 de la loi du 24 août 2021 sur le respect de la neutralité et de la laïcité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.
- Avenant 9
 - Modification du catalogue de services et des contrats usages associés
 - Modification de l'offre FttE activée
 - Modification de l'offre FttH activée
 - Modification de l'offre de génie civil
 - Modification de l'offre GFU Gironde Numérique
- Avenant 10
 - Validation de la modification de l'annexe prix de l'offre FttH passive V3.3 sur la composante location de génie civil
- Avenant 11

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

- Validation de la modification de l'annexe prix de l'offre FttH passive V3.3 sur le prix des raccordements et câblage clients finals
- Avenant 12
 - Evolution de l'offre FttE passive V2.2
- Avenant 13
 - Mise en place d'une plateforme de collecte et de visualisation de données ayant pour objectif une gouvernance commune et partagée de la donnée publique.
- Avenant 14
 - Evolution de l'offre FttE passive V3, des offres activées FttE, de l'offre de collecte activée FttO ainsi que de l'offre de prédégrouper NRAZO mutualisé

1) État des lieux de la DSP Très Haut Débit

En retenant le principe de la concession en délégation de service public en 2018, Gironde Numérique a choisi un modèle qui permet le transfert de risque maximal à l'opérateur, le Syndicat se concentrant sur son rôle d'autorité organisatrice du service public et de contrôle du délégataire ainsi que sur l'éventuelle maîtrise d'ouvrage des travaux qu'il conserve.

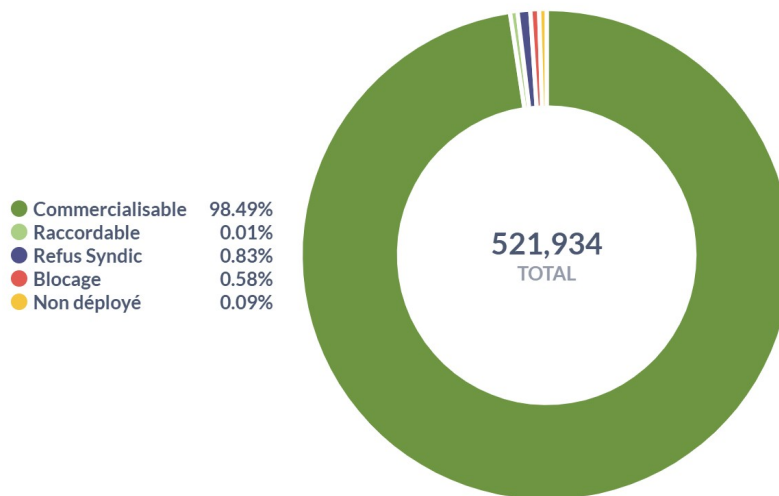
Un déploiement terminé à plus de 98 %

Au 15 novembre 2025, nous recensons 521 934 prises réparties comme suit :

- 514 037 prises sont commercialisables (soit 98,49 % du parc total de prises recensées)
 - 4 354 prises sont en situation de blocage pour cause d'absence d'accord syndic (0,83% du parc total de prises recensées). Il s'agit de prises en immeuble de 4 prises ou plus, pour lesquels le point de branchement doit être installé dans les parties communes avec l'accord du Syndic. Plusieurs situations conduisent à un blocage :
 - soit le délégataire n'a pas pu identifier le syndic ou le gestionnaire de l'immeuble
 - soit le syndic n'a pas répondu
 - soit le syndic a refusé le raccordement à la fibre.
- Dans ce cadre, des solutions en collaboration avec notre délégataire GTHD et les maires sont mises en place afin de contacter et relancer les syndicats de copropriété. Il arrive également que les locataires fassent pression sur le syndic en opposant leur droit à l'installation de la fibre.
- 3 037 prises sont en situation de blocage « autre » (0,58%)
 - Il s'agit généralement de blocage temporaire dû à la vie du réseau.
 - 482 prises sont en cours de déploiement (0,09%)
 - Il s'agit de prises correspondant à de l'immobilier neuf ou identifiées récemment.
 - Au delà, de l'ordre de 6 000 prises en projets ont d'ores et déjà été identifiées par notre délégataire.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Parc existants



Pour rappel :

- l'intégralité des 113 Nœuds de Raccordement Optique (NRO) attendue a été construite et contractualisée
- l'ensemble des 1 513 Points de Mutualisation (PM) attendu a été déployé.

Dans ce contexte, Gironde Très Haut Débit (GTHD) a atteint à date ses objectifs contractuels tels qu'issus de la convention de DSP THD (nombre de prises déployées dans un délai contraint).

Travaux alternatifs

Afin de soutenir les territoires confrontés à des problématiques spécifiques d'urbanisme et de qualité esthétique des sites, le Comité syndical a acté la mise en place d'une enveloppe de 13 millions d'euros destinée à financer des travaux dits "alternatifs" (règlement d'intervention prévu par les avenants n°4 et n°7 à la DSP) :

- 8 millions d'euros logés dans les comptes du délégataire Gironde Très Haut Débit pour des travaux exclusivement de génie civil, aujourd'hui intégralement engagés ;
- 5 millions d'euros sont affectés dans les comptes de Gironde Numérique pour des travaux de génie civil ainsi que le remplacement de poteaux électriques.

Sur les 27 EPCI girondins, seuls 22 EPCI ont eu besoin de recourir à des travaux alternatifs et ont délibéré et ont conclu un avenant à la convention Gironde Haut Méga (GHM) avec Gironde Numérique pour un montant global de 8 985 886 euros sur les 13 000 000 d'euros prévus. Le détail est joint ci-après :

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Total Opération TA	8 985 886 €
Imputation sur Env. 8M€ logée chez GTHD	7 940 514 €
Appel de Subvention à GN	1 045 371 €

dont financé par Gironde Numérique	1 045 371 €
Via contribution CD (Nodris)	76 232 €
Via contribution EPCI (dépassement Médoc Atl.)	253 343 €
Imputation Env. 5M€ logée chez GN	715 797 €

Enveloppe des 8M€ logée chez GTHD	
Imputé	7 940 514 €
Reliquat	59 486 €

Enveloppe des 5M€ logée chez GN	
Imputé	715 797 €
Reliquat	4 284 203 €

Sous réserve de quelques difficultés restant à lever, les enveloppes ne devraient pas être entièrement consommées. Le reliquat affecté aux travaux alternatifs nécessite un arbitrage politique quant à son utilisation. Dans ce cadre, un renforcement de la résilience du réseau fibre pourrait être envisagé comme axe prioritaire.

Assurer une bonne commercialisation du réseau fibre garante de la réussite du projet

Conformément au contrat de DSP, GTHD exploite et commercialise le réseau Très Haut Débit :

- Services « FttO » à destination des entreprises sur l'infrastructure du Réseau d'Initiative Public de 1ère génération remis en affermage
- Services « FttH » et « FttE » pour le grand public et les professionnels

Evolution du taux de pénétration

L'enjeu majeur de la commercialisation se situe sur les services « FttH ». A ce jour, 326 938 clients ont été raccordés, représentant un taux de pénétration de 63,3 %. Ce résultat se situe en deçà des objectifs prévisionnels du plan d'affaires de la DSP qui anticipait, pour le dernier semestre 2025, un total de 361 287 clients raccordés. Ce résultat reste cependant à nuancer car l'exercice annuel n'est pas terminé. Le plan d'affaires était plutôt très optimiste sur le taux de pénétration. Gironde Numérique continue d'accompagner son délégataire dans des actions de communication afin de développer la commercialisation.

A ce jour 11 FAI sont clients du réseau dont les quatre principaux opérateurs nationaux.

Pour l'année 2026, les prévisions de commercialisation selon le plan d'affaires sont les suivantes :

Objectif 2026	S1 2026	S2 2026
Commercialisation	369 147	377 149

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Sort des offres activées

Concernant l'évolution des offres activées, des échanges ont été menés au cours de l'année 2025 entre Gironde Très Haut Débit, sa maison-mère Orange Concessions, et Gironde Numérique, concernant l'évolution et l'avenir des dites offres. À la suite de plusieurs courriers, GTHD a sollicité l'autorisation d'interrompre ces offres dès novembre 2024. Gironde Numérique a pris acte de cette demande tout en soulignant la nécessité de discussions complémentaires, notamment en ce qui concerne la préservation du groupement fermé d'utilisateurs (GFU). En janvier 2025, GTHD a confirmé sa prise en compte des observations formulées et précisé l'organisation de réunions avec les opérateurs commerciaux (SFR, Bouygues, etc.), accompagnées d'un dispositif d'assistance technique.

En novembre 2025, et afin de dynamiser le marché professionnel, GTHD a présenté une évolution des offres activées, comprenant notamment :

- une réduction des tarifs
- l'introduction d'une clause d'indexation

Ces propositions tiennent compte des observations des acteurs du marché, du benchmark réalisé par GTHD et Gironde Numérique. Les offres sont actuellement à l'étude par les services du Syndicat Mixte et pourraient faire l'objet d'un avenant n°14 à la DSP, lequel inclurait également l'évolution de l'offre FttE passive, conformément aux préconisations de l'ARCEP et à l'alignement sur les tarifs de la zone AMII Orange.

Il est proposé d'observer dans un premier temps l'impact de la baisse tarifaire sur la commercialisation des offres activées. Si ces offres restent peu ou pas commercialisées, l'arrêt de celles-ci sur le réseau devra alors être envisagé, conformément aux procédures en vigueur.

2) Perspectives de la DSP Très Haut Débit

Finalisation des dernières prises

Certaines prises restent à déployer ou demeurent bloquées. En 2026, l'objectif sera de poursuivre les travaux de levée des blocages. En raison de la densification, de nouvelles prises continueront d'être créées. Il conviendra de s'assurer de leur traitement dans des délais raisonnables.

Recettage du réseau

Gironde Numérique procédera également début 2026, au recettage du réseau construit par le délégataire GTHD sur les plans juridique, administratif et technique. Cette étape constitue un moment clé dans la vie du contrat de Délégation de Service Public et nécessite un travail minutieux afin de lever toutes les réserves et de collecter l'ensemble des informations et documents relatifs aux infrastructures et aux différents segments du réseau. Ce recettage permettra d'enclencher le démarrage de toutes les garanties et le versement des derniers 5 % de la subvention publique relative au premier établissement réseau, soit de l'ordre d'un montant forfaitaire d'environ 3,27 millions d'euros qui seront débloqués et versés au Délégué GTHD en 2026.

Suivi de l'exploitation du réseau effectuée par le délégataire

L'objectif est d'assurer le meilleur fonctionnement du réseau et le maintenir en état, en proposant une qualité de service adaptée, ce qui constitue une obligation contractuelle pour le délégataire. L'exploitation ainsi que la maintenance du réseau sont déjà analysés par les services de Gironde Numérique via les données mises à disposition par GTHD.

La qualité de l'exploitation sera suivie et mesurée par des indicateurs, notamment via le rapport annuel du délégataire et soumis à pénalités le cas échéant.

La résilience du réseau fibre optique

Un audit de résilience du réseau Gironde Haut Méga, lancé en 2023 par Gironde Numérique, a

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

mis en évidence la forte dépendance de l'activité économique et du grand public aux réseaux télécoms, ainsi que le manque de maturité de ces infrastructures pour garantir une véritable robustesse. Les conclusions de cet audit ont été présentées à plusieurs reprises lors de réunions nationales, notamment à l'Avicca et lors d'un webinaire organisé avec l'ANCT.

Le renforcement de la résilience suppose des investissements significatifs (redondance, sécurisation, supervision, stockage, etc.). Or, les modèles économiques actuels des réseaux d'initiative publique (RIP) ou des DSP n'intègrent pas ces coûts de manière explicite.

La question du financement des actions nécessaires à l'amélioration de la résilience demeure donc entière et ne pourra pas être résolue à l'échelle locale sans remise en cause du principe d'harmonisation des catalogues de services imposé par l'Arcep, régulateur du secteur. Le renforcement de la robustesse des réseaux fibre nécessite la mise en œuvre d'un plan d'investissement pluriannuel dont les financements restent à trouver. Cette problématique devra faire l'objet d'un dialogue approfondi avec les autorités étatiques compétentes, en particulier la Préfecture de la Gironde.

Gironde Très Haut Débit et Gironde Numérique ont souligné la nécessité pour la Préfecture d'être informée des risques potentiels pesant sur le réseau et de disposer de contacts clairement identifiés en cas d'incident.

Pour amorcer la dynamique, un arbitrage sera soumis au bureau de Gironde Numérique afin de consacrer une part de l'enveloppe non consommée au financement de premières actions de résilience.

Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Le PCRS est un référentiel cartographique de haute précision et géo référencé à très grande échelle, destiné à servir de support cartographique commun pour la localisation des réseaux dans la voirie (bâtiments, bordures, trottoirs, chaussée, arbres etc.).

Le PCRS est rendu obligatoire pour les réponses aux déclarations de travaux ou intentions de commencement de travaux (DT / DICT) dès lors qu'il est disponible sur le territoire concerné. Son objectif est de constituer un socle de données unique permettant de localiser précisément les réseaux, notamment lors de travaux publics.

Ledit PCRS sera une référence pour la gestion et la prévention des risques d'endommagement des réseaux enfouis et la mutualisation des travaux et échanges d'informations entre les collectivités et les gestionnaires de réseaux et de voiries.

Le SDEEG est chef de file du déploiement de la solution PCRS. Gironde numérique étant lui le porteur auprès des territoires Girondins hors périmètre SIBA.

Le montant s'établit à 32 500 euros annuel à prévoir pendant 5 ans pour répondre aux DT / DICT afin de franchir une étape supplémentaire dans la réduction des dommages réseaux. Gironde Numérique devrait assumer la moitié de cette somme soit 16 250 € annuel, le restant devant être réparti auprès des EPCI de la Gironde membre du Syndicat mixte.

Base d'Adresses Locale (BAL)

Sur la base des adresses locales, Gironde Numérique encourage régulièrement les communes à les mettre à jour afin de prévenir les erreurs d'adressage remontant via le guichet unique de Gironde Haut Méga.

Accompagnement sur la fin du cuivre

La fin de l'exploitation et de la commercialisation du cuivre à partir de 2026 aura un impact significatif et positif sur le taux de pénétration de la fibre optique. Gironde Numérique, en appui de

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Gironde Très Haut Débit et du Département de la Gironde, accompagnera les administrés vers la solution alternative que représente le réseau fibre Gironde Haut Méga.

Dans ce contexte, l'activité des services en lien avec la DSP THD du Syndicat mixte sont :

- Valider les documents en lien avec le recettage (segment de réseau, DOE restant)
- Vérifier sur le terrain la bonne réalisation des travaux et le respect des règles d'ingénierie technique (intervention d'huissiers pour l'établissement de procès-verbaux de constat si nécessaire)
- Suivre l'exploitation par le traitement et la valorisation de la donnée
- Suivre la mise en œuvre opérationnelle et financière des travaux alternatifs ainsi que vérifier la conformité des travaux (enveloppes de 8 et 5 millions d'euros vues supra)
- Accompagner et faciliter le travail de Gironde Très Haut Débit dans les difficultés terrains qu'il est susceptible de rencontrer
- Suivre les engagements contractuels et financiers du délégataire et comptabiliser les éventuelles pénalités qui pourraient s'appliquer.
- Suivre juridiquement, financièrement et stratégiquement la DSP concernant l'appel des cofinancements, le versement des subventions des investissements de 1^{er} établissement au délégataire, la perception des redevances auprès du délégataire et de la gestion de la dette et de la trésorerie de Gironde Numérique.
- Assurer une veille numérique et expertise en matière d'aménagement numérique (évolutions réglementaires, technologiques)
- Inciter les collectivités à créer leur Base d'Adresses Locale

Afin de suivre au plus près son délégataire, Gironde Numérique, en cas de besoin, se fait accompagner d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dont l'expertise peut être financière, juridique, stratégique ou technique. Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribué au groupement Tactis-Seban-Klopfer le 09 juillet 2025. C'est un marché sur 1 an renouvelable tacitement 3 fois, avec un montant maximal de 180 000 € HT au total, 45 000 € étant budgétisés par année.

3) Engagements financiers pluriannuels liés à la DSP Très Haut Débit

L'engagement de Gironde Numérique dans le cadre de la délégation de service public fibre optique s'établit comme suit:

	Dépenses	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Prévisions	Subvention publique de 1 ^{er} établissement DSP	3 270 055	11 954 518	10 638 694	10 700 000	10 800 000	10 000 000	8 037 840	0	0	0	65 401 107
	Subvention publique raccordements finaux	0	397 225	1 799 343	5 623 659	7 710 880	8 102 374	3 888 689	0	0	0	27 676 676
	Subvention publique de 1 ^{er} établissement DSP – Travaux alternatifs	0	0	0	0	0	2 500 000	2 500 000	0	0	0	5 000 000
		3 270 055	12 351 743	12 438 037	16 323 659	18 510 880	20 602 374	14 426 529	0	0	0	98 077 783

Annexe 27 de la convention de Délégation de Service Public d'établissement et d'exploitation d'un réseau de communication électroniques à Très Haut Débit (avenant 4)

Cet engagement pluriannuel fait l'objet d'une Autorisation de Programme (AP) à hauteur de 98 077 783 € (incluant les travaux alternatifs pour les 5 millions d'euros dans les comptes du Syndicat mixte) avec les Crédits de Paiements (CP) correspondants année par année. Cet AP/CP est révisé de manière annuelle par délibération du Comité syndical. Les Crédits de Paiements non engagés et consommés au 31 décembre de l'année sont annulés de plein droit.

L'état des mandatements à jour relatif à cet engagement pluriannuel s'établit comme suit à date :

Participations publiques	Montants contractuels	Mandaté à date	% mandaté	Restant à mandater
Subvention publique de 1 ^{er} établissement DSP	65 401 107 €	61 906 274 €	94,66%	3 494 833 €
Subvention publique raccordements finaux	27 676 676 €	27 676 676 €	100,00%	0 €
Subvention publique de 1 ^{er} établissement DSP – Travaux alternatifs – Avenants 4 et 7 – Montant maximum	5 000 000 €	507 526 €	0,00%	4 492 474 €
	98 077 783 €	90 090 476 €	91,86%	7 987 307 €

4) Continuité de la mise en œuvre du Groupement Fermé d'Utilisateurs (GFU)

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Un groupement fermé d'utilisateurs (GFU) est un ensemble restreint d'utilisateurs appartenant à une même entité, qui communiquent entre eux au sein d'un réseau privé, sans accès direct au réseau public.

Deux sous-groupe de GFU existent à ce jour au sein de Gironde Numérique via la DSP THD :

- GFU sous-groupe 1 à destination du Département de la Gironde mis en place en 2021
 - 146 liaisons à ce jour
 - Redevances mensuelles à payer par Gironde Numérique pour un montant d'environ 80 000 € HT annuel refacturé mensuellement au Département de la Gironde.
- GFU sous-groupe 2, à destination des adhérents aux Services Numériques dans le cadre du futur Réseau Multi Services.
 - GFU Arcachon : 4 liaisons à ce jour
 - Redevances mensuelles à payer par Gironde Numérique pour un montant d'environ 650 € HT annuel refacturé mensuellement à la ville et au CCAS d'Arcachon.
 - Quel avenir pour le GFU sous-groupe 2 avec la question des offres activées vu supra ?

B) Usages innovants et inclusion numérique

1) Mise en œuvre de services innovants

Les services innovants concernent à ce jour l'offre de vidéoprotection actuellement en place ainsi qu'une plateforme de données territoriales désormais choisie dans le cadre de la délégation de service public. Les collectivités destinataires sont les adhérents du Syndicat mixte (506 communes, 27 EPCI, bâtiments parapublics relevant de la compétence des communes, satellites publics tels que les CCAS, syndicats métiers), représentant l'ordre de 600 entités réparties sur le territoire girondin.

La question de la gouvernance de la donnée, de son organisation et de la mobilisation des acteurs publics est un prérequis nécessaire pour le succès de ce projet de mutualisation. En effet la réussite d'un tel projet nécessite une mobilisation politique quant à l'intégration des grands syndicats et donneurs d'ordres du territoire. Des réflexions liées aux enjeux de la donnée ont été abordées pour la gouvernance et ont donné lieu à la création d'une nouvelle compétence facultative traduite dans les statuts de Gironde Numérique.

Un service de vidéoprotection actuellement opérationnel

Conformément au précédent Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), le Syndicat mixte Gironde Numérique propose depuis juin 2025, dans le cadre de la centrale d'achat, une offre relative à la vidéoprotection et délivre dès lors les premiers services. A date 8 communes ont accepté des devis de vidéoprotection.

Une expérimentation de connectivité lancée fin 2025 devrait aboutir début 2026. L'objectif est d'arriver à brancher les caméras sur les Points de Branchement Optique (PBO) afin de ne pas retirer de fibre pour relier les caméras.

Il sera également étudié courant 2026 l'opportunité de lever la tranche optionnelle du marché de vidéoprotection afin de centraliser à Gironde Numérique l'enregistrement et la gestion des images. Pour ce faire il serait nécessaire d'acquérir le système central de vidéoprotection et de l'intégrer dans le Data Center de Gironde Numérique. L'opportunité de réalisation ainsi que l'estimation financière de ce projet seront présentés aux élus courant d'année prochaine.

Ce service s'inscrit dans le cadre d'un modèle économique pluriannuel d'achat-revente dont l'objectif est de satisfaire la demande des collectivités. Les frais de gestion afférents doivent à terme assurer le bon financement des charges de personnel en charge de ces sujets.

Une plateforme de données territoriales choisie

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

ID : 033-200010049-20251211-20251211_018-DE

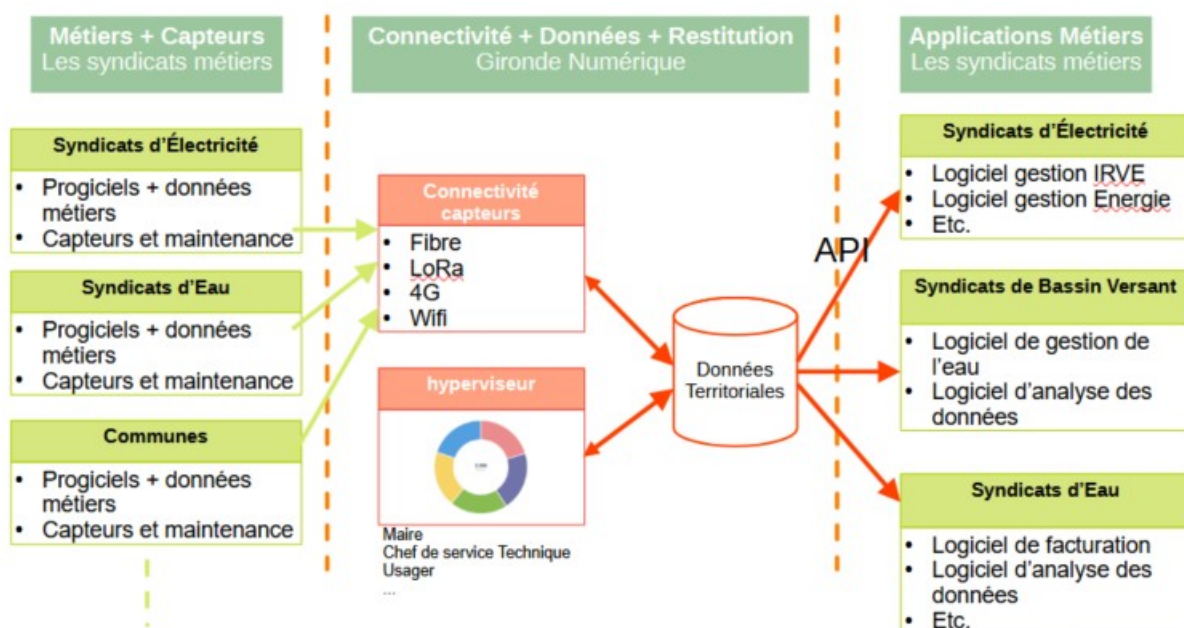
La plateforme de données territoriale Hexadone a été acquise courant 2025 pour le compte de Gironde Numérique avec les finances logées dans les comptes de Gironde Très Haut Débit via la Délégation de Service Public Très Haut Débit.

Cette plateforme est dès lors installée sur les serveurs de Gironde Numérique (nom de domaine Gironde Data Hub). Pour l'avenir (post 2026), il importera de réfléchir à l'impact en terme de place sur les serveurs de Gironde Numérique. Il conviendra d'anticiper la consommation des serveurs par la data stockée.

Cette plateforme a pour objectif de proposer aux adhérents de Gironde Numérique une agrégation de données issues de différentes sources (objets connectés, API, applications métiers...) autour de plusieurs cas d'usages ou silos métiers. L'objectif est de permettre aux établissements publics de mener une politique numérique des données départementales basée sur la collecte et la visualisation de données par la mise en œuvre d'interfaces logicielles et de technologies IoT. Les enjeux sont la souveraineté opérationnelle ainsi que la mise en commun des données métiers pour piloter un territoire et d'agréger et de faire interagir les données de différents silos métiers (plateforme de données territoriale).

- Gestion énergétique des bâtiments (décret Bacs)
- Télé-relevé de l'eau
- Capteurs Co2 notamment pour les écoles
- Gestion des déchets

La plateforme est conçue pour pouvoir intégrer tous les cas d'usage à venir.



Pour 2026 l'objectif est de travailler avec les structures suivantes :

- le SDEEG pour un cas d'usage BACS (système d'automatisation et de contrôle des bâtiments)
- un syndicat d'eau pour cas d'usage télé relevé de l'eau
- la mise en place d'un lieu de démonstration de la plateforme (showroom territorial)
- service de vente de capteur adapté à la plateforme pour tout type de métiers (bâtiment...)

Ce service s'inscrit dans le cadre d'achat-revente sur mesure dont l'objectif est de satisfaire la demande des collectivités. Les frais de gestion afférents doivent à terme assurer le bon

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

financement des charges de personnel en charge de ces sujets. Un travail de modélisation doit être mené sur ce dernier point.

2) Continuité de l’inclusion numérique

L’action d’inclusion numérique est assurée à travers la mise en place d’un poste de coordinateur conseiller numérique au sein de Gironde Numérique depuis octobre 2022 et pour une durée prévisionnelle de 2 ans. Un financement complémentaire via le plan France Relance a été encaissé sur 2024 afin de financer ce poste pour partie sur les deux prochaines années (mi-2025, mi 2027).

L’inclusion Numérique se traduit également par la mise en œuvre des sujets suivants :

- Emmaus connect :
Un partenariat est actuellement en cours entre Emmaus et Gironde Numérique afin de permettre aux personnes en situation de précarité sociale et numérique d’accéder aux outils en ligne devenus indispensables
- Pix territoires afin d’accompagner les agents dans leur montée en compétences numériques
- Aidant connect :
Aidants connect est un service public numérique qui permet aux aidants professionnels d’accompagner les usagers dans la réalisation de leurs démarches en ligne de manière légale et sécurisée.
Une subvention de 20 000 € a été obtenue début 2025 par le Syndicat mixte afin de pouvoir proposer des formations auprès des adhérents quant à l’accompagnement régulier des personnes en difficulté avec le numérique. Ce service continuera à être proposé par le Syndicat mixte après consommation intégrale de la subvention. La participation des adhérents aux formations se fera donc à hauteur de 100 % du coût constaté par formation.

C) Financements du projet Gironde Haut Méga

Objet	Montant
Fonds de concours Département de la Gironde	24 862 228 €
Fonds de concours 27 EPCI	23 579 325 €
Subvention Région Nouvelle Aquitaine	18 280 494 €
Subvention État - FSN	52 750 000 €
Total	119 472 047 €

Au delà du strict périmètre de la DSP fibre optique les fonds de concours des membres financent également et conformément aux conventions signées en 2018, les sujets suivants inclus dans le projet Gironde Haut Méga :

- Potentiel raccordement sites prioritaires en maîtrise d’ouvrage directe
- GFU télécoms
- Data center
- Usages numériques innovants
- Intérêts de la dette
- Ressources humaines nécessaires au suivi des projets

Seules les subventions de la Région Nouvelle Aquitaine et de l’État sont exclusivement destinées au financement de l’infrastructure filaire sur remontée de dépenses :

- Livrables de Gironde Très Haut Débit (APD NRO, APD PM, DOE PM et raccordements) pour la Région Nouvelle Aquitaine
- Nombre de lignes raccordées et raccordables pour le FSN

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

ID : 033-200010049-20251211-20251211_018-DE

Tableau récapitulatif :

	Financement projet Gironde Haut Méga	
	DSP fibre optique	Sites prioritaires, GFU télécoms / usages innovants, intérêts dette, RH
Fonds de concours Département de la Gironde	Oui	Oui
Fonds de concours 27 EPCI	Oui	Oui
Subvention Région Nouvelle Aquitaine	Oui	Non
Subvention État - FSN	Oui	Non

Les fonds de concours des membres ont été étalés sur 18 ans à compter de 2019, soit jusqu'en 2036.

Gironde Numérique s'attache à demander les subventions de la Région Nouvelle Aquitaine ainsi que de l'État dès paiement auprès de Gironde Très Haut Débit des subventions publiques. L'objectif étant de limiter le plus possible le recours à l'emprunt long terme. A date ce sont les deux soldes FSN qui ont été déposés avant l'été 2026. Le délai de traitement par le FSN est estimé à environ 18 mois. Les soldes FSN et Région Nouvelle Aquitaine sont donc attendus pour l'année 2027. Au regard de la nouvelle rigueur budgétaire de l'État affichée dans le plan de finances 2026, il est important de préciser qu'un risque existe sur le solde FSN et son délai de perception.

Vision rétrospective et prévisions d'encaissements à venir :

	Montant encaissés à date	Montant demandés à date	Prévision 2026 (selon avenant 4 pour CD33)	Prévision post 2026
Fonds de concours Département de la Gironde	11 172 342 €	0€	2 198 222 € (contribution 2025 reportée en 2026)	10 992 220 €
Fonds de concours 27 EPCI	9 730 721 €	0€	1 258 964 €	12 589 640 €
Subvention Région Nouvelle Aquitaine	17 800 000 €	0€	0 €	480 494 €
Subvention Etat - FSN	47 269 539 €	5 125 000€	0 €	120 000 €

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

VI) Ingénierie et « Services Numériques » mutualisés et hors mutualisation

Les services mutualisés sont à destination des adhérents de Gironde Numérique dont le cadre d'une prestation dite « in house » alors que les services hors mutualisation sont réalisés auprès de non membres et sur la base de devis. L'ensemble des services concernés et proposés par Gironde Numérique sont recensés dans un catalogue.

Il apparaît aujourd'hui indispensable de faire du numérique un véritable levier au service des politiques publiques. Pour cela, il est nécessaire d'accompagner les agents et les élus dans cette transition. Cela se traduira notamment par le développement du pilotage des territoires par la donnée et l'intelligence artificielle (exemple de mise à disposition d'un kit du numérique et de cas d'usages tels que les portraits de territoires...).

A) Le catalogue de services en vigueur

En termes opérationnels il est nécessaire de refondre le catalogue des services actuellement en place pour les raisons suivantes :

1) Mieux tenir compte des coûts de production et d'exploitation des services

De manière générale, il apparaît essentiel de réaliser un état des lieux des services proposés dans le cadre du catalogue, de la qualité du service rendu, ainsi que de leurs coûts, de leurs moyens associés et des ambitions du Syndicat mixte. Dans cette perspective, une revue complète du catalogue de services a été engagée au cours de l'année 2025 afin de redéfinir précisément le périmètre des prestations proposées et de les catégoriser par grandes familles de produits. Un catalogue revu sera proposé au cours de l'année 2026.

Les six grandes familles de produits identifiées sont les suivantes :

- Système d'information et cybersécurité
- Conformité numérique
- Relation à la population
- Territoires connectés
- Dématérialisation réglementaire
- Administration digitale

A ce jour le catalogue des services numériques génère environ 1 770 000 euros de recettes

- Sur mutualisation : 1 094 000 euros
- Hors mutualisation : 678 000 euros

Les charges des services numériques s'élèvent à environ 2 120 000 euros. La refacturation d'une partie des charges de personnels au budget annexe aménagement numérique permet d'atteindre l'équilibre de cette activité.

L'impact du désengagement du CD33 à hauteur de 40 000 euros à compter de 2025 contraint encore plus l'équilibre de l'activité des services numériques. C'est notamment dans ce contexte que la revue de la tarification catalogue de services numériques apparaît nécessaire.

2) Étoffer le catalogue autour de toujours plus de sécurisation

Il est essentiel de poursuivre le déploiement des dispositifs de sécurisation des données (NAS) auprès de nouvelles collectivités, ainsi que celui des outils et infrastructures associés, tels que les gestionnaires de mots de passe, les coffres-forts numériques et les antivirus. L'objectif est d'élargir

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

significativement le taux de couverture de l'installation des NAS, actuellement estimé à 60 %, des collectivités girondines hors Bordeaux Métropole.

3) Étoffer l'offre de services de Gironde Numérique avec les services de l'État

Il apparaît judicieux de saisir l'opportunité de la main proposée par l'État au service des territoires. En effet, l'offre de l'État s'aligne sur les principes structurants du Syndicat mixte tels que la mutualisation, l'indépendance, l'opensource et la proximité. La « suite Territoriale », projet assez récent et stratégique, pour un montant de 10 000 € HT annuel pour le Syndicat mixte propose notamment des services tels que des RDV en ligne, des espaces sur demande ainsi que des outils bureautiques qui permettraient d'étoffer encore plus l'offre de Gironde Numérique aux collectivités.



B) Focus sur les projets phares

Concernant les services actuellement déployés, l'année 2026 verra la consolidation des services actuellement délivrés et accompagnés au quotidien par les équipes selon les modalités ci-dessous :

- Déploiement de l'authentification agent territorial unique avec « proconnect » via l'ANCT.
- Vers une solution de ticketing assistance clients avec Odoo
- Evolution du bureau de l'agent avec fonctionnalités nouvelles
- Mise en œuvre de webinaires et autres formats de formation à développer
- Maintien des actions de l'offre de formation liée à l'inclusion numérique
- Rapport d'activité annuel des adhérents

1) « Écoles Numériques »

Un futur marché matériel informatique étendu via la centrale achat

Il est actuellement procédé à la passation d'un marché de fournitures de matériels informatiques et prestations associées incluant les besoins en informatique des écoles du 1^{er} degré avec **extension du périmètre aux besoins des collectivités et autres partenaires para publics**. Dans ce contexte, le groupement de commandes des écoles numériques tel qu'il existe depuis 2018 prendra fin avec l'arrivée de ce nouveau marché qui sera proposé via la centrale d'achat à compter du 1^{er} trimestre 2026.

Les Environnements Numérique de Travail (ENT)

Le Rectorat s'est désengagé en 2025 de la délivrance de l'outil Beynelu School Aliénor 33 à destination des écoles élémentaires alors qu'il s'agit d'un service essentiel au soutien du parcours éducatif. Dans ce contexte, la reprise de l'Environnement Numérique de Travail par Gironde Numérique a été effective dès 2025 au niveau Girondin dans le cadre d'un service d'achat/revente avec frais de gestion associés. Ce service sera poursuivi pour l'avenir. Il conviendrait de mettre en place une stratégie afin d'augmenter le taux de pénétration de l'ENT, aujourd'hui constaté seulement à 30 % du territoire Girondin.

2) Mise en œuvre d'un marché de fournitures de matériels informatiques et prestations associées

Comme évoqué supra ce nouveau marché verra le jour au premier trimestre 2026 via la centrale d'achat de Gironde Numérique.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Il est important de signaler que Bordeaux Métropole (BM), actuellement adhérent au groupement de commande pour les écoles relevant de sa compétence, va procéder à l'élargissement de sa propre centrale d'achat au profit du matériel informatique des écoles. Ce retrait annoncé de Bordeaux Métropole des commandes passées auprès de Gironde Numérique à compter de 2026 va avoir un impact important de baisse des recettes via les frais de gestion, ce qui pose la question du financement des ressources allouées au projet « écoles numériques » imaginé en 2018.

3) Les Informaticiens mutualisés : Un service reconnu

Sept équivalents temps plein (ETP) sont actuellement déployés sur le territoire Girondin au titre de l'activité « informaticiens mutualisés ».

Ce service présente à ce jour un bilan coût/avantage positif pour les collectivités. Il est constaté une réelle utilité sur leurs territoires respectifs souvent associée à des constats d'économies.

L'objectif 2026 est de renforcer la présence des informaticiens mutualisés sur les territoires. Il s'agit d'un service complémentaire à la mutualisation et sur devis, facturé annuellement.

Le montant prévisionnel de facturation de ce service est estimé à 335 000 euros pour l'année 2026.

4) Développer plus en avant la supra-mutualisation

La supra mutualisation correspond à la coopération de plusieurs Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN) non seulement pour mutualiser des services au profit de leurs collectivités adhérentes, mais aussi qu'ils mutualisent entre eux des briques numériques (outils, plateformes, infrastructures). Cette coopération "entre opérateurs publics" permet de créer des communs numériques partagés ou des services "supra-territoriaux" tels que des services numériques opérationnels à l'échelle plus large que chaque OPSN pris isolément. L'idée principale étant de ne pas redévelopper à chaque fois les mêmes outils localement, mais avoir des briques standardisées, sécurisées, et partagées, gérées de manière collective.

Les OPSN, via le réseau Déclic, jouent également un rôle d'interface entre l'État (DINUM, ANSSI, etc.) et les collectivités locales pour faire remonter les besoins. La supra mutualisation permet ainsi d'offrir aux petites collectivités des services numériques "institutionnels" de qualité, même si elles n'ont pas les ressources pour développer eux-mêmes ces services. Cela contribue à l'égalité d'accès aux services numériques entre territoires.

A ce jour Gironde Numérique a signé plusieurs conventions avec d'autres OPSN afin de mettre à disposition, moyennant redevance annuelle, des outils développés par le Syndicat mixte tels que signclic et comclic et la plateforme de publication des actes. Des partenariats se nouent donc actuellement avec les structures suivantes :

- Somme Numérique
- Ecollectivités
- Mégalis
- Alpi
- GIPRECIA
- Plus d'autres à venir...

Le montant prévisionnel 2026 de la facturation émise par Gironde Numérique auprès des ces organismes est estimé à environ 20 000 € HT.

La supra mutualisation apparaît de plus en plus comme étant un levier de financement à développer pour l'avenir.

5) Projets France Relance non complètement consommés

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Gironde Numérique n'a pas réussi à consommer l'intégralité de certaines subventions perçues les années précédentes au titre du plan France Relance.

En effet, et afin de renforcer le niveau de sécurité des systèmes d'information, le Syndicat mixte a encaissé la somme de 246 490 € fin 2022 en lien avec la tranche 2 du projet du plan de sécurisation validé par l'ANSSI. permettant ainsi aux adhérents de bénéficier de services de sécurisation (mails et matériels) subventionnés à 70 %.

Les durées des conventions étant à ce jour expirées, il conviendra de restituer à l'Etat les sommes non consommées à hauteur de 213 500 euros, la demande des collectivités ayant été moins forte que prévue.

6) Développer la recherche de financements extérieurs

Il est important pour une structure comme le Syndicat mixte qui ne dispose pas de levier fiscal de rechercher des subventions extérieures comme levier d'action des items ci-dessus. Un effort doit être porté sur ce point pour les années qui viennent.

En conclusion, et de manière globale, afin d'assurer à iso périmètre la soutenabilité de l'offre des services mutualisée et hors mutualisation, il sera nécessaire d'imaginer une réorganisation interne des ressources humaines du service.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

VII) Communication

Les grands axes de la stratégie de communication du Syndicat mixte sont les suivantes :

- Valoriser la place et le rôle de la puissance publique dans le déploiement et l'exploitation du réseau public de fibre optique (Département de la Gironde et Communautés de communes et d'agglomération)
- Favoriser la commercialisation du réseau fibre
- Accompagner les administrés et les élus dans la transition vers la fibre optique (traitement des cas isolés, échecs de raccordement, arrêt du cuivre...)
- Faire connaître Gironde Numérique et positionner le Syndicat mixte comme acteur incontournable de l'ingénierie numérique sur le territoire Girondin
- Renforcer la cohésion des équipes et le sentiment de bien-être au travail via une communication interne active (en lien avec les autres services concernés).

Cette communication passe par différents vecteurs:

- Les outils numériques : sites internet, réseaux sociaux, newsletter, vidéos.
- Les campagnes de communication (flyers, affiches, web, annonces presse)
- Le terrain : visites de chantier, réunions d'informations, participation/organisation d'événements
- Les supports papier : guides pratiques
- Les supports dématérialisés : supports de formation, modèles de documents...

A) Communication Gironde Haut Méga

Bilan 2025

- 2025 a représenté une année charnière, avec la fin officielle de la phase du déploiement du réseau public de fibre optique et le passage en exploitation :
 - Tour de vélo et événement « Gironde 100% connectée »,
 - Courriers communes / EPCI / cantons avec les données de fin de déploiement,
 - Guide pratique à destination des élus
- Guichet unique et site internet
 - 8 000 sollicitations depuis la mise en ligne en décembre 2023
 - Evolution continue des contenus et de l'arbre de décision : échecs de raccordement, maisons neuves, arrêt du cuivre, etc..
 - Campagne de communication fin 2025 : objectif d'imposer le site internet « Gironde Haut Méga » comme point d'entrée unique des demandes d'informations / remontées de problématiques sur le réseau de fibre girondin.

Perspectives 2026 et suivantes

- Principal objectif : accompagner élus et administrés dans la transition vers la fibre optique :
 - Contribuer à la levée des derniers blocages, en lien avec les élus,
 - Renforcer la communication autour de l'arrêt du cuivre (site internet, campagne de communication, webinaires)
 - Nouvelle interface de ticketing portée par Orange Concessions
- Accompagner GTHD dans les opérations de communication autour de la commercialisation du réseau

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

- Continuer et renforcer les actions autour de la résilience des réseaux et de la RSE

B) Communication institutionnelle

Bilan 2025

- Renforcement et systématisation du lien avec nos adhérents :
 - Optimisation des communications numériques (lettre d'actualité et animation de réseaux) et formalisation de nouveaux modèles via notre logiciel Odoo
 - Rencontres sur les territoires et 2^e édition de la journée « adhérents »

Perspectives 2026 et suivantes

- S'assurer que les services proposés par Gironde Numérique sont bien connus de nos adhérents et valoriser les nouveaux services
- Préparer une présentation des services dans la perspective des échéances électorales de mars 2026
- Harmoniser l'ensemble des supports imprimés et web
- Optimiser les temps d'échange en présentiel

C) Communication interne et vie du syndicat

Fait marquant 2025

- Lancement de la première newsletter interne

Perspectives 2026 et suivantes

- Pérennisation de la stratégie « marque employeur » sur LinkedIn
- Lancement de groupe de travail autour d'axes structurants de l'activité du syndicat (data, relations adhérents)
- Définition d'une stratégie de communication de crise

D) Modèle organisationnel

En terme opérationnel et financier, et afin de réduire les coûts pour le Syndicat mixte, Gironde Numérique s'appuie le plus possible sur les équipes de communication du délégataire Gironde Très Haut Débit. Le Syndicat mixte est également en liaison avec les équipes de communication du Département de la Gironde dans un but d'efficience de la communication externe dans le cadre du plan Gironde Haut Méga.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

ID : 033-200010049-20251211-20251211_018-DE

VIII) Opérations budgétaires 2026**A) Budget principal****1) Exposé des motifs**

Ce budget qui recouvre les dépenses récurrentes du Syndicat mixte relatives aux services supports et transverses ainsi que les services numériques mutualisés (dont l'ingénierie numérique) comprend :

- Les frais de fonctionnement (loyers locaux de bureaux, frais de déplacement, licences Odoo, cotisations et adhésions diverses, abonnements, maintenances, formations, téléphonies, assurances...)
- L'intégralité des charges de personnels du Syndicat mixte qui représentent environ 84 % des dépenses totales du budget hors reprise des résultats antérieurs
- L'annuité de la dette emprunt en lien avec l'immeuble de bureau Sourdis
- Les charges d'investissement dont principalement l'acquisition de certificats administratifs et matériel informatique, mobilier.

Le financement du budget de fonctionnement sera assuré par :

- La contribution obligatoire des membres ouvrant droit à l'ingénierie numérique (aspects organisationnels)
- La contribution facultative des Services Numériques mutualisés (aspects fonctionnels) ouvrant droit :
 - au pack système d'information (sécurisation des données publiques et accès à une plateforme de services dématérialisés)
 - à des prestations complémentaires définies au catalogue de services
- Par une refacturation aux budgets annexes SPIC, sous norme comptable M4, des charges (principalement en Ressources Humaines) pesant sur le budget principal :
 - budget annexe « Aménagement Numérique »
 - budget annexe « Services Numériques » hors mutualisation

Pour information, et depuis l'année 2025 avec l'adhésion de la communauté de Castillon Pujols sur l'activité Services Numériques, c'est l'ensemble des EPCI Girondins hors Bordeaux Métropole et environ 480 communes (soit environ 90 % l'ensemble des communes Girondines hors Bordeaux Métropole) qui font au moins appel aux services numériques mutualisés au 1^{er} janvier 2026.

2) Perspectives financières

Concernant la revente du bâtiment de bureau François de Sourdis, la vente pourra être réalisée après passation d'un avenant à la convention avec le Département revenant sur le principe d'un reversement par Gironde Numérique au Département de la Gironde de 38,46 % du prix de vente du bâtiment :

- Des crédits seront prévus en recette actant la cession
- Des crédits seront prévus en dépenses :
 - Pour le remboursement du capital restant dû de l'emprunt afférent

Pour mémoire, la provision de 1 200 000 euros constituée en 2025 fera l'objet d'une reprise fonction du prix de vente de l'immeuble Sourdis.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Adhésions obligatoires et facultatives

Afin de tenir compte de l'inflation 2025 et de l'évolution mécanique des charges de personnel, il sera proposé d'augmenter la contribution annuelle obligatoire de 1,30 %.

Concernant la contribution facultative des Services Numériques mutualisés le montant individuel sera modulé en fonction de la volumétrie en cours constatée de sauvegarde des données à fin 2025 et du nombre d'établissements publics pris en compte conformément aux règles de calcul du catalogue en vigueur. Cette adhésion facultative prendra également en compte l'application du deuxième tiers de régularisation en lien avec la volumétrie réellement constatée à fin 2024 et qui avait fait l'objet d'un étalement sur 3 ans validé par les élus (2025-2026-2027).

Conformément à la politique de rigueur budgétaire menée par le Département de la Gironde, la participation de ce dernier aux services numériques sera réduite de 135 000 € pour l'année 2026. Le montant 2026 de sa participation s'établira donc à 0 euros pour les Services Numériques.

Comme vu en introduction ce désengagement nécessitera un arbitrage politique afin de compenser cette baisse financière préjudiciable pour l'épargne de Gironde Numérique :

- Réorganisation permettant la réalisation d'économies
- Arrêt de certains services proposés aux EPCI et communes à ce jour ?
- Augmentation des tarifs des services numériques auprès des territoires ?

Les recettes prévisionnelles attendues sont donc réparties comme suit :

- Contribution obligatoire :
 - 301 899 € de la part du Département de la Gironde
 - 290 088 € de la part des 27 Communautés de communes et d'agglomération
- Contribution facultative aux Services Numériques mutualisés
 - 655 000 € de la part des 27 EPCI adhérents
 - Refacturation informaticiens mutualisés pour 315 000 €
- Refacturation aux budgets annexes SPIC des charges pesant sur le budget principal notamment en termes de personnels :
 - Budget annexe « Aménagement Numérique »
 - Pour la part Très Haut Débit, Hébergement/Télécoms et usages innovants
 - Budget annexe « Prestation de Services Numériques »
 - Pour la part des services en hors mutualisation

3) Utilisation du résultat reporté

Le résultat reporté 2025 sera en nette baisse par rapport à l'année 2024 eu égard à la provision de 1 200 000 € passée pour le bâtiment Sourdis courant 2025. Ce résultat reporté d'exploitation d'environ 700 000 € sera en priorité utilisé :

- Pour faire aux difficultés à venir dans ce contexte national et local de tension des finances publiques
- Pour maintenir un fond de roulement de précaution

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

B) Budget annexe « aménagement numérique du territoire »

1) Exposé des motifs

Le budget « Aménagement Numérique du Territoire » est dédié à la mise en œuvre du plan Gironde Haut Méga et retrace les actions suivantes :

- Flux en dépenses/recettes en lien avec la Délégation de Service Public (DSP) relative au Très Haut Débit (RIP2G) avec reprise du RIP 1G résilié et remis en affermage
- Assistance en maîtrise d'ouvrage DSP
- Télécoms/Internet/VOIP
 - Groupement Fermés d'Utilisateurs (GFU)
 - Objets connectés et usages innovants (dont inclusion numérique)
- Le DataCenter en termes d'équipements et des fibres optiques associées
- Éventuels travaux en maîtrise d'ouvrage directe
- Moyens humains nécessaires au suivi du projet dans le cadre de la refacturation par le budget principal
- Annuité de la dette

En tant qu'activité industrielle et commerciale, ce budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 et est donc assujéti à la TVA. Le budget primitif 2026 reprendra le résultat reporté 2025.

2) Le plan Gironde Haut Méga

Dans le cadre de la délégation de service public, le montant prévisionnel de la subvention publique à verser à Gironde Très Haut Débit pour 2026 s'élève à :

- Subvention publique de premier établissement : 3 494 833 €
- Subvention publique au titre des raccordements finaux : 0 € (le plafond a été atteint en 2024)
- Travaux alternatifs : environ 4 500 000 € maximum

L'avenant 7 permet la prise en charge de travaux alternatifs :

- à hauteur de 8 millions d'euros pour le génie civil complémentaire. Sommes dans les comptes de Gironde Très haut Débit et sans participation supplémentaire de Gironde Numérique.
- à hauteur de 5 millions d'euros pour le remplacement de poteaux. Sommes à la charge de Gironde Numérique et qui doivent faire l'objet d'une ouverture de crédits dans les comptes de Gironde Numérique.

Gironde Très Haut Débit verse annuellement des redevances indexées à Gironde Numérique dans le cadre de la DSP Très Haut Débit :

- Redevance d'affermage RIP1G pour 270 000 € en euros constants
- Redevance de contrôle pour 75 000 € en euros constants
- Redevance usages numériques pour 200 000 € en euros constants
 - Cette redevance à vocation à aider le Syndicat mixte dans le cadre d'appels à projet numériques innovants (inclusion notamment). Elle permet également de financer pour partie le poste du Syndicat mixte lié à l'inclusion numérique.

Le budget 2026 retracera donc les écritures liées au projet Gironde Haut Méga (RIP2G) :

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Exploitation

Principaux postes en dépenses

- Remboursement au budget principal des frais RH en lien avec le projet « Gironde Haut Méga » pour environ 1 800 000 €
- Contrôle de la DSP pour 45 000 € annuel
- Charges financières pour environ 730 000 €
- GFU dans le cadre de l'achat/revente
- Services de vidéoprotection dans le cadre de l'achat/revente
- Service de plateforme de données territoriales dans le cadre de l'achat/revente
- Inclusion numérique

Principaux postes en recettes

- Redevances du délégataire (d'affermage du RIP1G, de contrôle, des usages numériques) pour environ 660 000 €
- Reprise amortissement des subventions d'investissement reçues pour environ 4 150 000 €
- GFU dans le cadre de l'achat/revente
- Services de vidéoprotection dans le cadre de l'achat/revente
- Service de plateforme de données territoriales dans le cadre de l'achat/revente

Investissement

Principaux postes en dépenses

- Versement de la subvention de 1^{er} établissement fonction de l'avancée des travaux. L'année 2026 la fin du versement de la subvention de 1^{er} établissement hors travaux alternatifs suite au recettage qui sera effectué.
- Versement d'une partie des travaux alternatifs
- Équipements actifs datacenter et marché NAS
- Remboursement du capital de la dette
 - Emprunt Caisse des dépôts et consignations/Banque des territoires pour 310 000 €
 - Banque Européenne pour 120 000€
- Amortissement des subventions d'investissement reçues

Principaux postes en recettes

- Contributions par fonds de concours du Département de la Gironde et des EPCI de la Gironde conformément aux conventions en cours pour le Projet Gironde Haut Méga

3) Utilisation du résultat reporté

Le résultat reporté 2025 sera en priorité utilisé :

- pour la couverture de la dette par des ressources propres
- pour la poursuite du projet Télécoms

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

C) Budget annexe « prestation de services numériques »

1) Exposé des motifs

Les Services Numériques hors mutualisation sont soumis à procédure de publicité et de mise en concurrence. Ils sont retracés dans le cadre d'un budget annexe soumis à l'instruction comptable et financière M4.

Ce budget retrace les dépenses et recettes aux services numériques hors mutualisation tels que listés dans le catalogue des services numériques. Dans ce cas, la participation des collectivités non membres de Gironde Numérique s'effectue sur devis. Le Syndicat mixte fournit alors une prestation de services dans un secteur industriel et commercial. Ce budget est ainsi assujéti à la TVA.

Le budget « Prestation de Services Numériques » retrace ainsi les écritures relatives aux prestations sur devis des non membres (CCAS, syndicats divers...)

- Aux prestations d'achat/revente dont notamment :
 - Le groupement de commande en lien avec les écoles numériques qui s'arrêtera dans les premiers mois de 2026
 - Le nouveau marché de prestations informatiques dans le cadre de la centrale d'achat
 - Les Logilibres état civil et police municipale (opendemandes et openEpm)
 - La numérisation des actes d'état civil
 - L'alerte Multicanal
 - La Cybersécurité mail in black
 - L'environnement Numérique de travail
- Gironde Numérique délivre également annuellement les prestations sur devis suivantes issues du catalogue de services des Services Numériques :
 - Abonnement de dématérialisation
 - Délivrance de certificats électroniques
 - RGPD
 - NAS
 - Outil collaboratif, congés, abonnement mail
 - ...

Conformément au travail en cours sur le catalogue de services il conviendra d'adapter les services proposés en terme de quantité et de coût aux ressources du service.

2) Utilisation du résultat reporté

Le résultat reporté 2026 sera en priorité utilisé :

- pour la couverture du risque FEDER dans le cadre des écoles numériques en cas de contrôle défavorable pouvant intervenir jusqu'en 2028
- pour les projets France relance en lien avec les services de cybersécurité et dont il conviendra de reverser le trop perçu

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir mettre au débat la présente note d'orientation budgétaire.

Le Comité syndical atteste de la tenue des débats sur les orientations budgétaires 2026 en la présente séance.

Le 11 décembre 2025

Pour expédition conforme,

Le Président
de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT